

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 181
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

PRÉVENTION DES RISQUES



PROGRAMME 181
Prévention des risques

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Cédric BOURILLET

Directeur général de la prévention des risques

Responsable du programme n° 181 : Prévention des risques

L'année 2021 est caractérisée par une mobilisation forte de tous les acteurs de la prévention des risques sur l'ensemble de leurs domaines de compétences, qu'il s'agisse des risques anthropiques ou naturels.

Dans le domaine des risques sanitaires d'origine environnementale, l'action des équipes s'inscrit dans le cadre plus large d'une meilleure gestion du risque que peuvent présenter les produits chimiques : la mise en œuvre du règlement européen REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des substances chimiques) pour lequel la France s'investit fortement ainsi que le dispositif concernant les biocides et les produits phytopharmaceutiques. La France s'est mobilisée auprès de la Commission européenne et aux côtés des États-membres pour améliorer l'évaluation et la gestion des risques des substances chimiques à travers la mise en œuvre de la stratégie européenne sur les produits chimiques publiée par la Commission européenne en octobre 2020 et la déclinaison du Pacte vert européen.

Les autorités françaises, sous l'impulsion du ministère de la transition écologique, ont fait des propositions détaillées pour un cadre européen rénové et plus protecteur de la santé et de l'environnement. De nombreuses demandes françaises sont reprises dans la stratégie européenne sur les produits chimiques, notamment la nécessité d'obtenir rapidement une définition transversale des perturbateurs endocriniens (PE) qui s'applique à tous les secteurs pertinents et un principe d'interdiction des substances dangereuses (dont les PE), dans les produits de consommation courante, sauf rares dérogations pour des usages essentiels. Plusieurs groupes de travail sur ces sujets ont eu lieu. L'année 2021 a été aussi l'occasion de préparer la Présidence française sur les sujets des produits chimiques et de commencer les travaux de révision du règlement REACH, qui vont se poursuivre sur l'ensemble de l'année 2022.

Lancé en mai 2021 pour la période 2021-2025, le 4^{ème} Plan National Santé Environnement (PNSE4), intitulé « un environnement, une santé », a pour objectif de mieux maîtriser les risques environnementaux, pour un environnement plus favorable à la santé au sens global du terme intégrant la santé de l'environnement, de l'Homme et des animaux. La mise en œuvre du suivi du plan a débuté au dernier trimestre 2021 et se poursuit en 2022 en s'appuyant sur une gouvernance associant l'ensemble des parties prenantes de la santé environnement au moyen de quatre groupes de suivi issus du Groupe Santé Environnement (GSE) et d'un comité d'animation des territoires regroupant les associations d'élus et de collectivités. L'objectif du PNSE4 vise également à favoriser des interactions avec des plans thématiques concourant à l'amélioration de la santé environnement (SNPE2, PREPA, etc.) en provoquant des échanges entre les différents pilotes, dans le cadre du GSE notamment.

En complément, dans le domaine de l'économie circulaire et des déchets, l'année 2021 a été consacrée à la mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (adoptée par le Parlement en février 2020). Cette loi « anti-gaspillage » s'articule autour de quatre grandes orientations : mettre fin aux différentes formes de gaspillage, renforcer l'information du consommateur, mobiliser les industriels pour transformer les modes de production, améliorer la collecte et le tri des déchets et enfin lutter contre les dépôts sauvages. La loi doit permettre de réduire la quantité de déchets à gérer par les collectivités locales, d'aller vers le retrait du marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040, la fin du suremballage des fruits et légumes dès 2022 et la fin de la vaisselle jetable pour la restauration sur place dès 2023. En particulier, les textes d'application relatifs à la lutte contre le gaspillage, à la mise en place de nouvelles filières à responsabilités élargies des producteurs (REP), à l'amélioration de la valorisation des déchets ainsi qu'au renforcement de la traçabilité des déchets et des terres excavées ont été publiés. Un nouvel outil permettant la dématérialisation des bordereaux de suivi des déchets dangereux grâce à la plateforme « Trackdéchets » a été développé pour une mise en place progressive tout au long de l'année 2022.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, de la loi énergie et climat du 8 novembre 2019, de la loi

« anti-gaspillage », ainsi que du plan de relance, des stratégies d'accélération du PIA4 et du plan d'investissement France 2030, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) poursuit des objectifs ambitieux notamment au travers du fonds chaleur, du fonds économie circulaire et des fonds d'investissements mis en place par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Cet opérateur intervient également pour la mise en sécurité des sites et sols pollués à responsable défaillant, et met en œuvre de nouveaux fonds d'intervention (air, mobilité, hydrogène).

L'incendie des sites de Lubrizol et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019, l'explosion d'un entrepôt de stockage d'ammonitrates à Beyrouth le 4 août 2020 et l'explosion du Chempark Leverkusen en Allemagne le 27 juillet 2021 continuent de marquer les esprits. En s'appuyant sur les conclusions des différentes missions parlementaires et enquêtes ainsi que sur le retour d'expérience sur l'incendie de Lubrizol, un plan d'actions du Gouvernement a été présenté par la ministre en septembre 2020, pour poursuivre l'amélioration de la prévention des risques industriels et de la gestion d'un accident. Des actions se sont déroulées en 2021, telles que le renforcement du réseau RIPA avec l'entrée de nouveaux laboratoires, l'avancée des travaux sur l'outil de mise à disposition du public des résultats des différents prélèvements et analyses réalisés en situation post-accidentelle ainsi que la finalisation du rapport synthétisant les valeurs de référence sur une famille de polluants caractéristiques des incendies dans l'air.

En matière de protection des réseaux, l'action visant à diminuer le nombre de dommages aux canalisations lors des travaux s'est poursuivie. Par ailleurs, suite à la mission effectuée par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGE) afin d'évaluer les politiques mises en place par les exploitants de réseaux de distribution de gaz dans le domaine de la sécurité, et sur la base des retours d'expérience des derniers accidents, des actions ont été menées pour renforcer les règles de conception et d'entretien des installations intérieures de gaz dans les logements et des réseaux de distribution de gaz.

Sur le plan du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante créée en 2006, a adapté ses méthodes de travail afin de tenir compte des mesures exceptionnelles adoptées par le Gouvernement. Elle a notamment révisé son programme d'inspection et a mis en œuvre les dispositions relatives à la gestion des échéances, des délais et des procédures administratives pendant la période d'urgence sanitaire. En outre, l'année 2021 a été marquée par des sujets à forts enjeux :

- la réalisation de la quatrième visite décennale de cinq réacteurs à la suite de la prise de position par l'ASN sur la perspective d'une poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900 MWe pour les dix ans suivant leur quatrième réexamen périodique. L'ASN a prescrit la réalisation des améliorations nécessaires ;
- le traitement des différents dossiers relevant de l'industrie du cycle du combustible (piscine d'entreposage centralisé des combustibles usés d'EDF, fonctionnement de l'usine Melox d'Orano, évaporateurs de l'usine d'Orano La Hague) ;
- la poursuite des travaux du Comité directeur pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire (Codirpa) couvrant la période 2020-2025.

En complément à la prévention des risques anthropiques, la politique de prévention des risques naturels et hydrauliques vise à préparer nos territoires et notre société à faire face aux aléas naturels inévitables, afin d'améliorer leur résilience, c'est-à-dire sauvegarder les vies humaines, limiter les dommages sur les populations, les activités, les biens et l'environnement et retrouver rapidement un fonctionnement acceptable après une crise.

Dans le domaine du risque inondations, les événements des dernières années (crues de l'automne 2018 dans l'Aude, tempête Alex dans les Alpes maritimes en 2020) ont montré l'efficacité du dispositif de surveillance et de prévision mis en place par l'État (Vigicrues et Vigicrues Flash) mais aussi des points d'amélioration à poursuivre. Plusieurs chantiers importants ont ainsi été poursuivis en 2021 : consolidation des services de prévision des crues, abonnements gratuits pour le grand public aux avertissements Vigicrues sur le secteur de leur choix, développement de modèles plus performants... L'action des services de l'État s'est également appuyée sur l'expertise de plusieurs opérateurs dont Météo-France, INRAE, CEREMA ou le SHOM pour la modélisation des phénomènes surveillés.

Depuis 2021, le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) qui assure l'essentiel du financement de la politique de prévention des risques naturels et hydrauliques, a été intégré au budget de l'État sur le programme 181, au sein d'une nouvelle action 14 spécifique. Cette évolution dont la mise en œuvre a fortement mobilisé les services

centraux et déconcentrés, est sans incidence sur les lignes directrices qui encadrent ces interventions ainsi que sur les engagements de l'État déjà pris vis-à-vis de tiers.

Par ailleurs, l'amélioration du cahier des charges des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) mis en œuvre en janvier 2021 permet d'en accélérer l'élaboration et la mise en œuvre, avec la déconcentration de la labellisation des PAPI de moins de 20 millions d'euros.

Outre-mer où les territoires sont particulièrement exposés au risque sismique, l'efficacité du Plan Séismes Antilles (PSA) a été renforcée avec l'entrée en vigueur d'une troisième phase du PSA en 2021. L'année 2021 a également été marquée par la poursuite de l'acquisition de connaissances sur le phénomène des séismes en essaim de Mayotte.

De manière transversale à tous les aléas, la sensibilisation et l'information adéquate de chaque acteur est indispensable afin que chacun adopte le bon comportement en cas d'événements majeurs. En 2021, l'État a facilité l'information acquéreur-locataire dont le format est désormais dématérialisé et a adopté un plan d'actions « tous résilients face aux risques » dont la mise en œuvre permettra de mieux sensibiliser la population à ces enjeux. En outre, l'État réalise depuis 2016 une campagne spécifique d'information sur les crues cévenoles sur l'arc méditerranéen, particulièrement dangereuses pour les vies humaines, et depuis 2018, une campagne d'information spécifique dédiée à la prévention des incendies de forêt.

La crise sanitaire a certes engendré quelques décalages temporels de travaux, d'inspections ou de formations des inspecteurs des installations classées, mais globalement la DGPR, les DREAL et l'ASN ont pu poursuivre leurs activités dans les domaines de compétences de la prévention des risques.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement

INDICATEUR 1.1 : Nombre total de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT)

OBJECTIF 2 : Réduire l'impact des déchets et des produits sur les personnes, les biens et l'environnement

INDICATEUR 2.1 : Efficacité du fonds économie circulaire

OBJECTIF 3 : Réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs et hydrauliques

INDICATEUR 3.1 : Prévention des inondations

INDICATEUR 3.2 : Prévention des inondations

OBJECTIF 4 : Assurer un contrôle performant de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et renforcer l'information du public

INDICATEUR 4.1 : Maîtrise des délais de publication des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement

INDICATEUR mission

1.1 – Nombre total de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre total de contrôles des installations classées (IC) sur effectif de l'inspection (en ETPT)	ratio	15,9	15,7	19	19	18	21

Commentaires techniques

Source des données : la DGPR réalise chaque année, avec l'aide des DREAL et DD(ETS)PP, un exercice de collecte de données statistiques de l'activité de l'ensemble des services d'inspection des installations classées pour l'année écoulée. Les différents types de contrôles et de suites formelles figurent dans cette enquête. Depuis 2014, les DREAL et DD(ETS)PP utilisent le même système de gestion informatisé des données des installations classées (SIIC) et l'extraction de ces données a été totalement automatisée, ce qui permet de disposer immédiatement des résultats définitifs.

Mode de calcul : La définition de l'indicateur a été revue à partir de 2020 en cohérence avec la démarche initiée dans le cadre du programme Action publique 2022. Ainsi, pour le calcul de l'indicateur, il n'est plus appliqué de pondération. Le nombre total brut de contrôles est désormais pris en compte dans le tableau des résultats, prévisions et prévision actualisée de l'indicateur.

Il y a ainsi cohérence avec les indicateurs de performance mis en place depuis 2019 pour les installations classées dans le cadre du programme Action publique 2022, dont l'un des objectifs est de développer une relation de confiance entre les usagers et les administrations. La déclinaison de cette démarche a en effet conduit à mettre en place deux indicateurs dont le premier est le nombre régional de contrôles bruts publié tous les 3 mois.

Effectif de l'inspection : ETPT déclarés par l'ensemble des services déconcentrés (essentiellement DREAL, DRIEAT en Île-de-France, DEAL outre-mer, DD(ETS)PP) dans les statistiques d'activité annuelle de l'inspection des installations classées. Ces ETPT comprennent l'ensemble des temps de travail des agents techniques.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2021, le nombre de contrôles des installations classées sur les effectifs de l'inspection des installations classées (18 contrôles par ETPT) est en augmentation notable par rapport à 2020 (15,7 contrôles par ETPT) et 2019 (15,9 contrôles par ETPT). Ce bilan est à souligner, même si la prévision de 2021 n'a pas été atteinte. En effet dans le contexte persistant du Covid-19 avec les conditions sanitaires à gérer, l'inspection est restée extrêmement mobilisée pour poursuivre la surveillance des installations et assurer ses missions de protection des populations.

Les évolutions de la procédure d'autorisation environnementale nécessitent encore un coût d'apprentissage pour l'inspection afin de diminuer les délais d'instruction. Le renforcement de la présence terrain en 2021 atteste de la pleine prise en compte de cette ambition par l'inspection des installations classées, compte tenu des missions supplémentaires à réaliser.

Les contrôles sur site constituent un des volets de la police des installations classées, avec l'instruction des dossiers

Prévention des risques

Programme n° 181 | Objectifs et indicateurs de performance

ICPE, l'examen des études de danger, ou encore l'analyse des résultats d'analyse des rejets, qui peuvent se traduire notamment par des arrêtés préfectoraux complémentaires. Le temps consacré aux contrôles sur site est suivi tout particulièrement dans le cadre de cet indicateur pour s'assurer du maintien d'un bon équilibre entre temps d'instruction des dossiers et temps d'inspection sur site pour les inspecteurs des installations classées soumis à une charge de travail croissante (nouveaux enjeux à prendre en compte comme la réglementation REACH sur les substances chimiques dangereuses, plans régionaux santé environnement, mise en place des secteurs d'information sur les sols en application de la loi ALUR, rôle de chef de projet dans le cadre de la mise en place de l'autorisation environnementale unique,...) ainsi qu'à des exigences de réduction des délais d'instruction des dossiers.

Plusieurs mesures ont été engagées depuis 2016 pour préserver un équilibre satisfaisant entre les différentes composantes de la police des installations classées, qui doit se concentrer sur les enjeux prioritaires en termes de risque accidentel et de réduction des pollutions :

- Le plan pluriannuel de contrôle a été révisé, en laissant une part plus importante d'appréciation des priorités à fixer au niveau régional, au-delà des contrôles minimum imposés par la réglementation européenne ;
- De nouvelles dispositions ont été élaborées pour simplifier la procédure de réexamen des autorisations dans le cadre de la directive IED ;
- Un avis a été publié pour préciser les conditions de révision des études de danger par les inspecteurs des installations classées et les travaux ont été lancés pour proportionner leur examen ;
- Les actions nationales relatives à l'inspection ont été resserrées ;
- Par ailleurs les orientations stratégiques pluriannuelles pour l'inspection définissent des mesures de nature à accroître la présence terrain : poursuite des simplifications, adaptation de la posture et des processus, transition numérique... Ces mesures se mettent en place.

OBJECTIF

2 – Réduire l'impact des déchets et des produits sur les personnes, les biens et l'environnement

INDICATEUR

2.1 – Efficacité du fonds économie circulaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Efficacité du fonds économie circulaire	kt/an	Sans objet	1 530	1 200	1 200	860	1 200

Commentaires techniques

Mis en œuvre en 2020, le fonds économie circulaire de l'ADEME est utilisé pour soutenir la politique de prévention et de valorisation des déchets et favoriser le développement de l'économie circulaire. Il finance des opérations de recherche et de développement, de communication ainsi que des soutiens à la mise en place de plans et programmes de prévention et des investissements. Les aides de l'ADEME permettent de créer des capacités nouvelles de traitement de déchets qui participent à leur valorisation. L'intérêt de ces aides est qu'il s'agit d'un effet levier qui permet de mobiliser également des financements privés.

Définition de l'indicateur :

L'indicateur « Efficacité du fonds économie circulaire » calcule la somme des nouveaux tonnages de déchets non dangereux non inertes orientés vers le recyclage et la valorisation au détriment du stockage. Il inclut les actions de l'ADEME en matière de tarification incitative, de gestion séparée des biodéchets des ménages, de création ou modernisation d'unités de réemploi-réparation, de préparation à une valorisation matière de déchets ménagers ou de valorisation de déchets organiques (compostage ou méthanisation) ainsi qu'en matière de création d'unités de combustion de CSR.

Source des données : système de gestion de l'ADEME.

Mode de calcul :

Somme des « Tonnages annuels de déchets réduits et/ou valorisés matière prévisionnels » sur les opérations engagées juridiquement dans l'année ayant fait l'objet d'une aide ADEME et n'allant plus en stockage ou en incinération.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'ADEME mobilise le fonds économie circulaire afin de soutenir financièrement la création d'unités et équipements contribuant à la réalisation des objectifs nationaux en termes de gestion des déchets et d'économie circulaire.

En 2021 et 2022, le plan de relance renforce plusieurs axes de cette transition. De ce fait, plusieurs projets y contribuant ont été soutenus dans le cadre du plan de relance. Cette situation conduit à faire apparaître l'indicateur du fonds « économie circulaire » sur le périmètre hors plan de relance en dessous de l'objectif fixé pour 2021. Cependant, en intégrant, l'impact des projets soutenus à l'aide du plan de relance, le résultat global atteint les 2,66 M tonnes, pour un objectif global fixé à 2,0 M tonnes (objectif fonds « économie circulaire » + objectif « Plan de relance »).

A ce titre en 2021, la contribution des principaux investissements se répartit selon les dispositifs mobilisés :

- Pour le fonds économie circulaire: les principaux contributeurs sont les centres de tri dédiés aux déchets d'activités économiques ou aux encombrants des ménages (0,18 Mt), les unités de valorisation de déchets organiques (compostage ou méthanisation – 0,34 Mt) et les projets de recyclage des déchets autres que plastique (0,16 Mt). Le soutien aux collectivités sur la mise en œuvre d'une tarification incitative a quant à lui un impact limité avec 0,03 Mt et 374 000 habitants, en augmentation toutefois par rapport à 2020.
- Pour le plan de relance : les contributeurs sont les centres de tri et de préparation en particulier la modernisation et l'augmentation des capacités des centres de tri d'emballages pour accueillir l'extension du tri des emballages ménagers (1,4 Mt), le recyclage des plastiques (0,31 Mt), les projets de gestion séparée et les unités de valorisation des déchets organiques des ménages (0,28 Mt), les équipements de réemploi/réparation (0,12 Mt).
- Les unités de combustion de CSR (0,14 Mt et 0,13 Mt) ont quant à elle été soutenu sur les deux dispositifs.

En 2022, la fin du plan France Relance se traduira par une stabilité du résultat de l'objectif global fonds « économie circulaire » abondé du plan de relance (respectivement 1,2 Mt fonds ECi seul et 2,0 Mt au global).

OBJECTIF

3 – Réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs et hydrauliques

INDICATEUR

3.1 – Prévention des inondations

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de territoires à risques importants d'inondation (TRI) couverts par un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	%	Sans objet	77	Sans objet	81,5	87	89

Commentaires techniques

En 2021, il a été mis fin au suivi du nombre de communes couvertes par un PPRN car cet indicateur ne permettait plus de rendre compte de manière efficace de la performance compte tenu de son taux de réalisation supérieur à 95 %.

Le PAP 2022 a acté la suppression de cet indicateur et son remplacement par un nouvel indicateur « Prévention des inondations » auquel est associé le sous-indicateur « Taux de territoires à risques importants d'inondation (TRI) couverts par un Programme d'Actions de Prévention des Inondations ».

Prévention des risques

Programme n° 181 | Objectifs et indicateurs de performance

(PAPI) ». Ce nouvel indicateur dont la création s'inscrit dans le cadre de la budgétisation du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) sur le programme 181, permet de rendre compte de la dynamique de mise en œuvre des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI) identifiés dans le cadre du 2ème cycle de la directive inondation.

L'efficacité de l'indicateur est mesurée en fonction des deux étapes majeures qui structurent la démarche d'un PAPI : le programme d'études préalables (PEP) et/ou le programme de travaux labellisés.

Source des données : les DREAL renseignent de façon annuelle le nombre de TRI couverts par un PAPI sur leur région. Ces données intègrent les PAPI d'intention ou les PAPI avec convention signée et non échue. Ce suivi s'appuie sur l'application SAFPA (suivi administratif et financier des PAPI).

Mode de calcul :

- numérateur = nombre de TRI pourvu d'un PAPI labellisé ou d'un PEP validé (N1) ;
- dénominateur = nombre de TRI identifiés en France (N2).

INDICATEUR

3.2 – Prévention des inondations

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Fiabilité de la carte vigilance crues	%	86	84	85	85	85	85

Commentaires techniques

Dans le cadre de l'évolution actée par le PAP 2022, l'indicateur 3.2 auquel est associé le sous-indicateur « Fiabilité de la carte vigilance crues » a été renommé en 2021 « Prévision des inondations », pour plus de lisibilité et sans que son sous-indicateur ne soit modifié.

Rappel : l'indicateur relatif aux masses d'eau en bon État, mesurant la qualité des eaux au titre du programme « ressources, territoires et habitats », participe également à l'appréciation de l'efficacité de la prévention des inondations.

Sous-indicateur : fiabilité de la carte vigilance crues.

Depuis 2006, le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) publie *a minima* deux fois par jour, avec les 17 services de prévision des crues (SPC), la carte nationale de vigilance « crues », disponible sur le site www.vigicrues.gouv.fr. Cette carte et les informations associées (bulletin national de synthèse et bulletin de chaque territoire, valeurs des hauteurs d'eau ou débits observés sur les stations de mesure hydrométrique, prévisions quantitatives), permettent au grand public et aux acteurs de la sécurité civile (au premier rang desquels se trouvent les préfets et les maires) d'accéder aux données disponibles les plus utiles sur les 320 tronçons de cours d'eau composant le réseau hydrographique surveillé par l'État (plus de 23 000 km), aux abords desquels se situent de l'ordre de 65 % des surfaces des zones inondables en métropole et 75 % de la population exposée.

Le site Vigicrues offre désormais la possibilité, depuis 2021, de recevoir par courriel des informations personnalisées : les bulletins produits, des avertissements sur les niveaux de vigilance à l'échelle d'un territoire, d'un département ou d'un tronçon de cours d'eau, des avertissements sur les hauteurs/débits aux stations hydrométriques. Pour cela, il suffit de créer son compte abonné sur le site et de paramétrer les abonnements et avertissements souhaités.

La pertinence d'un passage en vigilance orange ou rouge est évaluée en considérant notamment les informations météorologiques disponibles au moment du passage en vigilance, les incertitudes et les enjeux. L'analyse est réalisée après chaque épisode.

Mode de calcul :

- numérateur = nombre d'épisodes de vigilance crues orange ou rouge pertinents (N1) ;
- dénominateur = nombre total d'épisodes de vigilance crues orange ou rouge (N2) ;

Source des données : données publiées par les 17 services de prévision des crues et le SCHAPI.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les deux indicateurs relatifs à la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs et hydrauliques témoignent du maintien de la performance de l'action de l'État dans ce domaine, avec une stabilisation depuis 2020.

En ce qui concerne le taux de territoire à risques importants d'inondation (TRI) couverts par un programme d'actions

de prévention des inondations (PAPI), on note 108 PAPI labellisés sur les 124 TRI. Certains TRI restent dépourvus de PAPI, tout en ayant mis en place une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI). La déconcentration de la labellisation des PAPI aux bassins et les simplifications apportées lors du nouveau cahier des charges PAPI3 2021 permettront d'accélérer le déploiement des futurs PAPI sur ces territoires.

Pour la fiabilité de la carte de vigilance « crues », la valeur de l'indicateur en 2021 est de 85 % en cohérence avec la stabilité visée. L'année 2021 a été marquée par 12 événements hydrométéorologiques notables (conduisant à une vigilance orange ou rouge) notamment en janvier et février avec des phénomènes généralisés touchant une grande partie du pays. L'épisode de juillet, qui a été particulièrement dévastateur outre-Rhin, a également impacté l'est de la France à une période atypique pour ces phénomènes. Enfin, le secteur des Landes et des Pyrénées-Atlantiques a été très impacté par un épisode important à la mi-décembre. Globalement, la pertinence et l'anticipation de la vigilance ont été très satisfaisantes au regard des données disponibles et des incertitudes.

OBJECTIF

4 – Assurer un contrôle performant de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et renforcer l'information du public

INDICATEUR

4.1 – Maîtrise des délais de publication des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Décisions de l'ASN de l'année N prises dans les délais prévus	%	92	88	92	92	94	92

Commentaires techniques

Commentaires : pour assurer ses missions dans le domaine du contrôle de la sûreté nucléaire de la radioprotection, l'ASN prend des décisions réglementaires à caractère technique permettant de préciser les décrets et arrêtés réglementaires pris par le Gouvernement.

Ainsi, en complément des décisions individuelles prises par le Gouvernement (décret d'autorisation de création d'une installation nucléaire de base, etc.), l'ASN précise les modalités d'application des textes législatifs pris en matière de sûreté nucléaire ou de radioprotection, à l'exception de ceux ayant trait à la médecine du travail. L'ASN prend également des décisions réglementaires et individuelles dans le domaine des transports de substances radioactives (agrément de colis), dans le domaine des équipements sous pression nucléaire et dans le domaine du « nucléaire de proximité » (autorisation d'activité nucléaire et prescriptions).

Dans ce contexte réglementaire, l'indicateur de suivi des délais de publication des décisions de l'ASN recouvre tout le champ de son intervention en matière de décisions individuelles relevant de sa compétence exclusive.

Les décisions de l'ASN sont classées en 6 catégories pour lesquelles est fixé un délai de référence, en mois, pouvant varier suivant la catégorie entre 6 et 12 mois. Les différentes catégories de décisions sont présentées dans le tableau ci-après.

Catégories de décision	Délai de référence
Installation nucléaire de base (INB) : ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) situées dans le périmètre d'une INB qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation de l'INB et qui sont soumises aux dispositions du Code de l'environnement	12 mois
Installation nucléaire de base : tout accord délivré par l'ASN au titre du code de l'environnement, R. 593-55 à R. 593-58 (modification notable de l'installation, des règles générales d'exploitation ou du plan d'urgence interne)	6 mois
Agréments de colis de transport	12mois
Utilisateurs et fournisseurs : générateurs de rayonnements ionisants industriels, sources scellées et non scellées	6 mois
Utilisateurs et fournisseurs : scanner, radiothérapie externe, médecine nucléaire, curiethérapie	6 mois
Décisions relatives à des agréments d'organismes ou de laboratoire :	
- pour la mesure des activités volumiques en radon ;	6 mois
- pour des contrôles relatifs à la radioprotection ;	4 mois
- pour des contrôles d'équipements sous pression nucléaires.	9 mois

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur de suivi des délais de signature des décisions de l'ASN recouvre tout le champ de son intervention en matière de décisions individuelles relevant de sa compétence exclusive. En 2021, l'ASN a pris 1 917 décisions individuelles, dont 94 % ont été prises conformément aux délais de référence. Une part importante de ces demandes est instruite en vertu du code de la santé publique (77 %), et concerne le nucléaire de proximité, médical ou industriel. Les résultats de 2021 sont en augmentation par rapport à 2020 et cette évolution s'explique par les raisons suivantes :

- mise en œuvre du nouveau régime de l'enregistrement dans le domaine du nucléaire de proximité au 1^{er} juillet accompagné du lancement du portail de télé-services correspondant allégeant de facto le temps passé sur l'instruction des demandes d'enregistrement ;
- une meilleure maîtrise du portail de télé-services pour les assujettis et des outils métiers numériques ainsi que des processus d'instruction dématérialisés associés par les agents de l'ASN pour les régimes de l'autorisation ;
- dans le cadre de la transformation numérique de l'ASN, les entités en charge de l'instruction des demandes formulées au titre du code de la santé publique ont achevé le travail de bascule de l'historique dans l'appliquet numérique qui avait induit une charge supplémentaire de travail avec notamment le traitement des demandes demeurées en suspens ;
- Le renforcement du pilotage des indicateurs qualité internes de l'ASN.

Dans les prochaines années, l'ASN aura à se positionner sur des dossiers à enjeux qui demanderont un investissement important et qui sont appelés à s'étaler sur de nombreuses années :

- le 4^e réexamen des réacteurs EDF de 1300 Mwe,
- les demandes de mise en service :
 - du réacteur EPR sur le site de Flamanville,
 - de l'installation ITER,
 - du réacteur Jules HOROWITZ,
- Les nouveaux projets d'EPR2
- le dossier d'options de sûreté des petits réacteurs modulaires (SMR, *Small Modular Reactors*),
- la demande d'autorisation de création du projet Cigéo,
- le projet de création d'une piscine d'entreposage centralisé des éléments combustibles irradiés,
- les opérations de reprise et de conditionnement de déchets anciens sur les sites :
 - de La Hague,
 - de Cadarache et de Saclay,
- le démantèlement des réacteurs de Fessenheim.

Par ailleurs, plusieurs arrêtés et décisions de l'ASN appelés par les décrets de transposition de la directive n° 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants ont été publiés en 2019. Ils introduisent des modifications de régimes administratifs, dont le nouveau régime de l'enregistrement mis en œuvre au 1^{er} juillet 2021. Désormais, il s'agira d'adapter le régime de l'autorisation. En outre, l'extension au régime déclaratif devrait concerner à terme, par exemple environ 6 000 dossiers du domaine industriel, jusqu'alors soumis au régime de l'autorisation. Il ne sera en revanche possible de quantifier précisément ce nombre de dossiers qu'à l'échéance d'un terme de 5 ans (31 décembre 2023).

Enfin, afin de faciliter la mise en œuvre de ces régimes administratifs, tant dans le domaine des installations nucléaires de base (INB) que de celui du nucléaire de proximité, ainsi que l'instruction des demandes autorisations et enregistrements, l'ASN va poursuivre sa transformation numérique avec la refonte de sa plateforme de télé-services en 2022.

Compte-tenu des changements en cours et envisagés dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche graduée de son contrôle et de sa transformation numérique avec le développement de nouveaux outils, l'ASN pourra à brève échéance analyser l'impact de ces actions sur la durée de ses instructions. En conséquence, les délais de référence (maintien ou raccourcissement) pourront être envisagés.

Prévention des risques

Programme n° 181 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		37 388 519 35 980 963	4 660 811	24 124 296 18 584 913		61 512 815 59 226 687	65 512 815
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	49 412 485 41 022 619	58 084 213 55 026 496	250 000 156 450	1 400 000 1 410 999		109 146 698 97 616 564	109 646 698
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		20 801 611 27 573 066	4 020 000 2 399 991	11 030 000 6 121 351	2 116 200	35 851 611 38 210 608	36 491 611
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites		37 411 096 37 717 989	866 034 -108 194	1 500 000 1 049		39 777 130 37 610 844	39 777 130
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		547 890 705 525 943 897				547 890 705 525 943 897	547 890 705
13 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)		29 824 608 29 331 912				29 824 608 29 331 912	29 824 608
14 – Fonds de prévention des risques naturels majeurs		33 453 658 5 156 907	54 463 415 11 130 694	327 082 927 283 788 645		415 000 000 300 076 245	415 000 000
Total des AE prévues en LFI	49 412 485	764 854 410	59 599 449	365 137 223	0	1 239 003 567	1 244 143 567
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+299 341 (hors titre 2)			+299 341	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+20 445		-18 594 794 (hors titre 2)			-18 574 349	
Total des AE ouvertes	49 432 930		1 171 295 629 (hors titre 2)			1 220 728 559	
Total des AE consommées	41 022 619	716 731 231	18 239 751	309 906 956	2 116 200	1 088 016 758	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		37 388 519 34 135 918	4 112 297	26 062 507 26 184 396		63 451 026 64 432 611	67 451 026
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	49 412 485 41 022 619	16 084 213 21 130 121	250 000 186 940	1 400 000 1 411 000		67 146 698 63 750 680	67 646 698
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		20 801 611 26 628 306	4 020 000 3 611 963	11 030 000 7 772 433	877 000	35 851 611 38 889 702	39 714 855
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites		37 411 096 38 853 820	866 034 5 000	1 500 000 7 500		39 777 130 38 866 320	39 777 130
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie		547 890 705 526 214 016				547 890 705 526 214 016	547 890 705

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
(ADEME)							
13 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)		29 824 608 29 331 912				29 824 608 29 331 912	29 824 608
14 – Fonds de prévention des risques naturels majeurs		27 500 000 20 047 765	32 100 000 14 007 727	145 400 000 128 053 913		205 000 000 162 109 405	205 000 000
Total des CP prévus en LFI	49 412 485	716 900 752	37 236 034	185 392 507	0	988 941 778	997 305 022
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+2 627 961 (hors titre 2)			+2 627 961	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+20 445		-6 730 285 (hors titre 2)			-6 709 840	
Total des CP ouverts	49 432 930		935 426 969 (hors titre 2)			984 859 899	
Total des CP consommés	41 022 619	696 341 858	21 923 927	163 429 243	877 000	923 594 646	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		60 821 896 67 200 516	7 283 842	34 538 031 15 763 980	2 000 000	95 359 927	99 359 927 92 248 338
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	48 121 569 40 069 563	10 607 756 17 719 926	350 000 154 415	1 690 000 1 344 577		60 769 325	61 269 325 59 288 481
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		22 192 842 25 286 038	4 020 000 4 325 098	11 030 000 5 733 352		37 242 842	42 036 298 35 344 487
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites		36 411 096 36 828 433	866 034	1 500 000 165 550		38 777 130	38 777 130 36 993 982
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		588 833 800 571 813 167				588 833 800	588 833 800 571 813 167
13 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)						0	0
14 – Fonds de prévention des risques naturels majeurs						0	0
Total des AE prévues en LFI	48 121 569	718 867 390	5 236 034	48 758 031	0	820 983 024	830 276 480
Total des AE consommées	40 069 563	718 848 080	11 763 355	23 007 459	2 000 000		795 688 456

Prévention des risques

Programme n° 181 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>							
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		60 821 896 65 357 180	4 349 935	29 716 534 27 275 484	2 000 000	90 538 430	94 538 430 98 982 599
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	48 121 569 40 069 563	15 607 756 18 002 652	350 000 131 297	1 690 000 1 407 570		65 769 325	66 269 325 59 611 082
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		22 192 843 25 947 243	4 020 000 2 137 319	11 030 000 10 952 435		37 242 843	41 852 963 39 036 996
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnités et expropriations sur les sites		36 411 096 35 216 588	866 034	1 500 000 275 696		38 777 130	38 777 130 35 492 283
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		588 833 800 571 535 834				588 833 800	588 833 800 571 535 834
13 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)						0	0 0
14 – Fonds de prévention des risques naturels majeurs						0	0 0
Total des CP prévus en LFI	48 121 569	723 867 391	5 236 034	43 936 534	0	821 161 528	830 271 648
Total des CP consommés	40 069 563	716 059 496	6 618 550	39 911 184	2 000 000		804 658 794

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	40 069 563	49 412 485	41 022 619	40 069 563	49 412 485	41 022 619
Rémunérations d'activité	26 655 464	35 508 266	27 423 450	26 655 464	35 508 266	27 423 450
Cotisations et contributions sociales	13 311 237	13 774 219	13 506 983	13 311 237	13 774 219	13 506 983
Prestations sociales et allocations diverses	102 862	130 000	92 186	102 862	130 000	92 186
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	718 848 080	764 854 410	716 731 231	716 059 496	716 900 752	696 341 858
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	61 419 062	139 428 068	112 698 398	57 618 141	91 474 410	92 274 302
Subventions pour charges de service public	657 429 018	625 426 342	604 032 833	658 441 355	625 426 342	604 067 555
Titre 5 – Dépenses d'investissement	11 763 355	59 599 449	18 239 751	6 618 550	37 236 034	21 923 927
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 390 357	58 849 449	13 512 737	2 250 058	36 486 034	17 741 609
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 372 997	750 000	4 727 014	4 368 492	750 000	4 182 318
Titre 6 – Dépenses d'intervention	23 007 459	365 137 223	309 906 956	39 911 184	185 392 507	163 429 243
Transferts aux ménages	480 842	14 675 610	4 370 492	693 736	9 550 000	3 290 277
Transferts aux entreprises	218 904	17 912 993	95 539 841	11 932 537	10 096 359	17 152 620
Transferts aux collectivités territoriales	9 684 629	307 355 586	187 948 180	9 390 375	146 818 968	120 571 673
Transferts aux autres collectivités	12 623 084	25 193 034	22 048 443	17 894 537	18 927 180	22 414 672
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 000 000	0	2 116 200	2 000 000	0	877 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Dotations en fonds propres	2 000 000	0	2 116 200	2 000 000	0	877 000
Total hors FdC et AdP		1 239 003 567			988 941 778	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+20 445			+20 445	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-18 295 453			-4 102 324	
Total*	795 688 456	1 220 728 559	1 088 016 758	804 658 794	984 859 899	923 594 646

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	11 662 193	5 140 000	299 341	8 153 624	8 363 244	2 627 961
Total	11 662 193	5 140 000	299 341	8 153 624	8 363 244	2 627 961

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2021		3 970		3 970				
06/2021		440 000		440 000				
Total		443 970		443 970				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		33 566		357 112				
03/2021		1 752		291 752				
04/2021		1 170		325 166				
05/2021		1 693		21 768				

Prévention des risques

Programme n° 181 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/2021				600 000				
07/2021				629 128				
08/2021				450 000				
09/2021				261 875				
10/2021				350 000				
12/2021		1 282 413		362 413				
01/2022		965		965				
Total		1 321 559		3 650 179				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		364 580						
Total		364 580						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021		13 545 232		16 505 741				
Total		13 545 232		16 505 741				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/03/2021		387 337		2 788 843				
Total		387 337		2 788 843				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/12/2021						1 466 189		1 466 189
Total						1 466 189		1 466 189

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						328 808		1 108 131
19/11/2021	20 445	50 000	20 445	50 000				
Total	20 445	50 000	20 445	50 000		328 808		1 108 131

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		669 000		169 000				
Total		669 000		169 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						10 298 636		10 298 636
01/12/2021						22 983 499		14 837 102
Total						33 282 135		25 135 738

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	20 445	16 781 678	20 445	23 607 733		35 077 132		27 710 058

Prévention des risques

Programme n° 181 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
730226	Taux de 5,5 % applicable aux prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets des ménages et assimilés Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2018 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis M</i>	82	82	82
990201	Tarif réduit de la composante "déchets" pour la réception de résidus à haut pouvoir calorifique issus des opérations de tri performantes dans une installation de valorisation énergétique dont le rendement excède 0,7 Composantes de la taxe générale sur les activités polluantes <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 266 nonies 1 A h</i>	-	nc	nc
Total		82	82	82

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
050203	Dépenses engagées à raison de travaux dans le cadre de la prévention des risques technologiques Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1391 D</i>	ε	ε	ε
Total				

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage	Chiffrage	Chiffrage
	définitif 2020	initial 2021	actualisé 2021
130201 Déduction des dépenses de réparations et d'amélioration Revenus fonciers <i>Bénéficiaires 2019 : 1600000 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 1989 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 31-I-1°-a, b et b bis et 31-I-2°-a pour les dépenses visées aux a, b et b bis du I-1°</i>	1 700	nc	nc
Total	1 700		

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage	Chiffrage	Chiffrage
	définitif 2020	initial 2021	actualisé 2021
050203 Dépenses engagées à raison de travaux dans le cadre de la prévention des risques technologiques Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1391 D</i>	ε	ε	ε
Total			

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		61 512 815 59 226 687	65 512 815 59 226 687		63 451 026 64 432 611	67 451 026 64 432 611
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	49 412 485 41 022 619	59 734 213 56 593 945	109 646 698 97 616 564	49 412 485 41 022 619	17 734 213 22 728 061	67 646 698 63 750 680
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		35 851 611 38 210 608	36 491 611 38 210 608		35 851 611 38 889 702	39 714 855 38 889 702
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites		39 777 130 37 610 844	39 777 130 37 610 844		39 777 130 38 866 320	39 777 130 38 866 320
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		547 890 705 525 943 897	547 890 705 525 943 897		547 890 705 526 214 016	547 890 705 526 214 016
13 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)		29 824 608 29 331 912	29 824 608 29 331 912		29 824 608 29 331 912	29 824 608 29 331 912
14 – Fonds de prévention des risques naturels majeurs		415 000 000 300 076 245	415 000 000 300 076 245		205 000 000 162 109 405	205 000 000 162 109 405
Total des crédits prévus en LFI *	49 412 485	1 189 591 082	1 239 003 567	49 412 485	939 529 293	988 941 778
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+20 445	-18 295 453	-18 275 008	+20 445	-4 102 324	-4 081 879
Total des crédits ouverts	49 432 930	1 171 295 629	1 220 728 559	49 432 930	935 426 969	984 859 899
Total des crédits consommés	41 022 619	1 046 994 138	1 088 016 758	41 022 619	882 572 027	923 594 646
Crédits ouverts - crédits consommés	+8 410 311	+124 301 490	+132 711 801	+8 410 311	+52 854 942	+61 265 252

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 7 700 000 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	49 412 485	983 290 981	1 032 703 466	49 412 485	943 229 192	992 641 677
Amendements	0	+206 300 101	+206 300 101	0	-3 699 899	-3 699 899
LFI	49 412 485	1 189 591 082	1 239 003 567	49 412 485	939 529 293	988 941 778

Deux amendements ont modifié le PLF 2021 du programme 181 :

- L'amendement rabout de l'Assemblée nationale n°1246 a minoré la ressource du programme de 3,7 M€ en AE/CP, dans le cadre d'une taxation interministérielle.

- L'amendement de l'Assemblée nationale II-3013 a abondé la ressource du programme de 210 M€ en AE, en complément des 205 M€ AE/CP initialement programmés dans le PLF pour la budgétisation des crédits du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM). Cet amendement comprend 160 M€ d'AE complémentaires dédiées au financement des opérations FPRNM qui, sans être engagées au 31 décembre 2020, avaient néanmoins déjà fait l'objet d'un acte de notification ou d'une convention cadre avec les bénéficiaires ainsi que d'une délégation aux DDFIP.

Il rehausse également le budget d'engagement 2021 du programme au titre du FPRNM à hauteur de 50 M€, afin de mettre en œuvre les annonces du Président de la République à la suite des inondations dramatiques des Alpes-Maritimes du 2 octobre 2020 « pour permettre la reconstruction des maisons dans des zones moins exposées lorsqu'elles sont trop endommagées ou lorsqu'elles présentent des risques trop graves pour continuer à y vivre ».

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

En 2021, deux nouvelles actions ont été créées au sein du programme 181 :

- L'action 13 « INERIS » porte la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'opérateur. Dans les projets de loi de finances des précédents exercices, celle-ci était répartie entre différentes actions et sous-actions du programme.

- La budgétisation du Fonds de prévention des risques naturels majeurs sur le programme 181 se traduit par la création de l'action 14 en 2021, sur laquelle sont regroupés les crédits du FPRNM, jusqu'alors gérés de manière extra-budgétaire.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires et annulations intervenus en 2021 sur les crédits du programme se décomposent comme suit :

Transferts :

Le total des transferts intervenus en 2021 s'élève en titre 2 à 20 445 € en AE et CP et en hors titre 2 à - 278 808 € en AE et - 1 058 131 € en CP. Ils se décomposent en :

– transferts sortants hors titre 2 (décret n°2021-831 du 28/06/2021 paru au JO le 29/06/2021) :

118 808 € en AE et 898 131 € en CP ont été transférés vers le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques ». Ce transfert a pour objet de financer des prestations au titre du fonctionnement courant de l'Autorité de sûreté nucléaire (logistique, prestations d'actions sociales, frais de déplacement et de représentation, formation, traduction) dont la gestion est prise en charge par le programme 218 ;

100 000 € en AE et CP ont été transférés vers le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » de la mission « Travail et emploi », pour le financement de la formation de la mise à niveau des inspecteurs du travail par rapport aux spécificités de l'inspection du travail dans les carrières ;

110 000 € en AE et CP ont été transférés vers le programme 162 « Interventions territoriales de l'État » de la mission « Cohésion des territoires » pour le financement du plan de dépollution des sols « chlอร์ดécone IV » au titre du programme des interventions territoriales de l'État (PITE) ;

– transferts entrants (décret n°2021-1509 du 19/11/2021 paru au JO le 20/11/2021) :

En titre 2, 20 445 € en AE et CP ont été reçus du programme 352 « Innovation et transformation numériques » de la

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

mission « Transformation et fonction publiques » pour financer la prolongation de la mobilisation d'un entrepreneur d'intérêt général (EIG) sur le défi « SIANCE » de l'Agence de sûreté nucléaire, dans le cadre de la campagne EIG4 ;

Hors titre 2, 50 000 € en AE et CP ont été reçus du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » de la mission « Santé » pour financer une campagne de prévention et de changement de comportement par rapport aux ondes des téléphones portables. En définitive, ce projet de campagne ne s'est pas réalisé. Les crédits correspondants, non utilisés par le programme 181 au cours de l'exercice 2021, font l'objet d'un report sur l'exercice 2022 en vue de leur restitution au programme 204.

Virements (décret n°2021-830 du 28/06/2021 paru au JO le 29/06/2021) :

Le total des virements intervenus en 2021 s'élève en hors titre 2 à 669 000 € en AE et 169 000 € en CP :

- 1 169 000 € en AE et 669 000 € en CP ont été reçus du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » pour le financement de l'interconnexion du système IOTA (installations, ouvrages, travaux ou activités) avec le Guichet Unique Numérique de l'environnement (GUN) ;
- 500 000 € en AE et CP ont fait l'objet d'un virement à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », pour le financement des expertises et du fonctionnement du bureau d'enquête accidents indépendant et dédié aux risques technologiques, créé à la suite de l'incendie de Lubrizol.

Annulations :

En 2021, des annulations sont intervenues dans le cadre d'une première LFR n°2021-953 du 19/07/2021 (décret n°2021-1008 du 30/07/2021 paru au JO le 31/07/2021) puis d'une seconde LFR n°2021-1549 du 01/12/2021 (décret n°2021-1620 du 10/12/2021 paru au JO le 11/12/2021).

Le total des crédits ainsi annulés s'élève à 33 282 135 € en AE et 25 135 738 € en CP :

- 26 438 209 € en AE et 24 835 738 € en CP au titre de la réserve de précaution initiale intégralement annulée dans le cadre de ces 2 LFR successives ;
- 6 843 926 € en AE et 300 000 € en CP au titre de l'économie réalisée sur le coût du bail du siège de l'ASN dont le renouvellement est intervenu en février 2021. Cette économie a permis de dégager un disponible supplémentaire de 410 000 € en CP, qui ont fait l'objet d'un gel complémentaire en fin de gestion.

Ces annulations hors titre 2 ont eu un impact sur toutes les actions du programme.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Au cours de l'année 2021, 1,76 M€ en AE et 4,09 M€ en CP ont été rattachés au programme, dont 1,32 M€ en AE et 3,65 M€ en CP sur Fonds de concours (FDC) ainsi que 0,44 M€ en AE et CP sur attributions de produits (ADP). S'y ajoutent les crédits de FDC qui ont fait l'objet d'un report de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, à hauteur de 13,55 M€ en AE et 16,51 M€ en CP. Ces ressources ont par ailleurs été diminuées par l'annulation de trop-perçus pour un total de - 1,47 M€ en AE et CP.

Ces crédits correspondent aux :

– *Fonds de concours PLGN : 23-1-2-00824 – « Participation aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables) »*

Ce fonds de concours concerne majoritairement le Plan Loire grande nature (PLGN) et sert à recouvrer les participations de collectivités territoriales à des dépenses d'investissement. Les opérations financées concernent des

renforcements de pieds de levées, la fiabilisation des systèmes d'endiguement et des opérations de renforcement des digues domaniales.

Le FDC PLGN a bénéficié d'un report de crédits de 2020 sur 2021 à hauteur de 9,40 M€ en AE et 10,14 M€ en CP.

Les nouveaux rattachements ouverts en 2021 se sont élevés à 1,12 M€ en AE et 3,45 M€ en CP.

Des trop-perçus ont par ailleurs fait l'objet d'une annulation sur le programme pour un total de - 50 K€ en AE et CP.

La consommation 2021 est de 0,84 M€ en AE et 1,38 M€ en CP.

Les AE non consommées (9,63 M€) correspondent d'une part à des conventions ou avenants en cours de signature et d'autre part à un décalage dans le temps de travaux dont le démarrage était prévu initialement en 2021. Les CP non consommés (12,16 M€) correspondent à des opérations en cours, engagées les années précédentes et pour lesquelles la consommation des CP est prévue en 2022 voire 2023. Une partie de ces crédits non consommés résulte de rattachements tardifs, intervenus après la clôture de la gestion 2021.

– *Fonds de concours ADEME bruit : 23-1-2-00207 - « Participation de l'ADEME au versement de subventions pour des opérations d'isolation acoustique ».*

Le Fonds de concours ADEME bruit a été clôturé en 2021 avec l'annulation d'un trop perçu de 1,42 M€ en AE et CP.

– *Fonds de Concours ASN : 23-1-1-00846 - « Contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire ».*

Ce fonds de concours créé en 2003, a bénéficié d'un report de crédits de 2020 sur 2021 de 2,4 K€ en AE et CP et de nouveaux rattachements pour 0,17 M€ en AE et CP.

Les consommations 2021 se sont élevées à 10,61 K€ en AE et CP. Ces crédits concernent la participation de l'ASN aux expertises du groupement européen RISKAUDIT et le remboursement des quotes-parts versées à l'association HERCA qui réunit les autorités européennes en charge du contrôle de la radioprotection en Europe. L'ASN assure le secrétariat de HERCA dont elle prend en charge l'ensemble des dépenses qui lui sont ensuite remboursées par les différents pays adhérents.

La non consommation des crédits ouverts sur l'exercice 2021 est de 0,16 M€ en AE et CP. Elle correspond à des remboursements intervenus tardivement. Compte tenu des dates limites applicables à la fin de gestion, il n'a pas été possible de consommer ces AE/CP.

– *Fonds de concours FEDER : 23-1-1-00185 - « Participation du FEDER aux actions dans le domaine des risques naturels et hydrauliques ».*

Ce fonds de concours sert à financer des actions relatives à :

- l'information et connaissance des risques ;
- la surveillance et prévision des crues ;
- des études et travaux de prévention de lutte contre les inondations ;
- la réalisation de travaux de ralentissement dynamiques et des travaux liés à la prévention de mouvement de terrain.

Sur les 0,14 M€ en AE et CP prévus en LFI 2021, aucun rattachement n'est intervenu au cours de l'exercice.

– *Fonds de concours « Éco-organismes » 23-1-2-00537 - « Contributions des éco-organismes aux actions de communication grand public sur le recyclage ».*

Créé en 2018, ce fonds de concours était abondé par les versements des éco-organismes agréés, pour financer une campagne grand public sur le recyclage. Le principe d'une participation des éco-organismes aux campagnes nationales menées par les pouvoirs publics était prévu par l'article L.541-10 du code de l'environnement. Le montant de la participation était fixé à 0,3 % du montant des contributions qu'ils percevaient de leurs adhérents, par les cahiers des charges desdits éco-organismes.

En LFI 2021, il était prévu un rattachement de 4 M€ en AE et CP mais la prévision de recette associée au financement de la campagne 2021 relative au recyclage des déchets s'inscrit désormais dans le cadre d'une nouvelle Attribution de crédits 23-2-2-00304. Ainsi, les recettes ouvertes en 2021 dans le cadre du FDC sont constituées d'un report de rattachements tardifs 2020 et d'un ultime rattachement 2021 pour un total de 4,11 M€ en AE et 4,29 M€ en CP, associés au financement de la campagne de communication 2020. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 3,7 M€ en AE et CP, notamment en remboursement de l'avance budgétaire qui avait été mobilisée l'année précédente pour l'engagement de la campagne 2020. Le solde non consommé du FDC est reporté sur 2022 (0,43 M€ en AE et 0,63 M€ en CP).

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

– Attribution de produits 23-2-2-00304 - « Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181) »

En application de l'article L.541-10-2-1 du code de l'environnement, l'article R.541-171 du même code prévoit l'instauration d'une redevance auprès des producteurs en systèmes individuels et des éco-organismes, en contrepartie de prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication fournies par le ministère chargé de l'environnement. En conséquence, il a été créé en 2021 une nouvelle attribution de produits 2 - 2 - 00304 « Communication inter-filières » en remplacement du FDC 1-2-00537, dans le cadre des missions du programme 181 relatives au recyclage des déchets. Les premiers rattachements de crédits sur cette nouvelle ADP sont attendus pour 2022. Dans cette attente, des crédits budgétaires ont été mobilisés en fin de gestion pour le financement de la campagne de communication 2021.

– Attribution de produits 23-2-2-00204 - « Prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques »

Cette attribution de produits concerne d'une part des opérations relatives aux révisions de barrages et travaux menés sur plusieurs barrages du bassin hydrographique de la Loire, dans le cadre de la convention signée en 2015 entre l'État et l'Établissement public Loire, et d'autre part l'attribution de produit du comité (CTPBOH) dans le cadre du décret digues et barrages. Ce comité a pour objectif d'unifier les pratiques pour la vérification de la sécurité vis-à-vis du risque sismique des ouvrages hydrauliques, barrages et digues situés en France.

En 2021, la totalité des AE et CP rattachés (0,44 M€) a été consommée.

– Attribution de produits 23-2-2-00063 - « Rémunération de prestations fournies par l'autorité de sûreté nucléaire »

Cette attribution de produits s'inscrit notamment dans le cadre des conventions de coopération signées entre l'ASN et la Nouvelle-Calédonie ainsi que la Polynésie française.

Sur les 100 K€ en AE et CP prévus en LFI 2021, aucun rattachement n'est intervenu au cours de l'exercice.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	247 062	26 438 209	26 685 271	247 062	24 835 738	25 082 800
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	247 062	26 438 209	26 685 271	247 062	24 835 738	25 082 800

Dans le cadre du schéma de fin de gestion du P 181 hors titre 2, il a été décidé l'annulation en LFR de 33,28 M€ en AE et de 25,14 M€ en CP.

Cette annulation a porté sur la réserve initiale du programme dans son intégralité (26,44 M€ en AE et 24,84 M€ en CP répartis sur toutes les actions du programme) et sur les économies réalisées par l'ASN sur le coût de son bail, dans le cadre de l'action 09 « Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection », à l'issue des négociations sur le renouvellement du bail de son siège en février 2021.

Le solde des économies induites sur le coût du loyer de l'ASN ont fait l'objet d'un gel complémentaire de 0,41 M€ en CP en fin de gestion.

Par ailleurs, dans le cadre de cette même action 9, un mouvement de fongibilité asymétrique de 7,7 M€ en AE et CP a été réalisé, au lieu des 8 M€ prévus en LFI 2021, afin de permettre le remboursement des dépenses relatives aux conventions de mise à disposition à l'ASN des salariés d'autres organismes (IRSN, CEA, etc.).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1052 – Catégorie A	0,00	362,04	382,00	0,00	370,38	-11,62
1053 – Catégorie B	0,00	31,84	32,00	0,00	29,01	-2,99
1054 – Catégorie C	0,00	30,65	30,00	0,00	30,05	+0,05
Total	0,00	424,53	444,00	0,00	429,44	-14,56

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1052 – Catégorie A	0,00	+2,00	+2,54	+3,80	+7,97	-4,17
1053 – Catégorie B	0,00	0,00	-0,92	-1,91	-0,24	-1,67
1054 – Catégorie C	0,00	0,00	-2,37	+1,77	+1,60	+0,17
Total	0,00	+2,00	-0,75	+3,66	+9,33	-5,67

La totalité des emplois et des dépenses de personnel de l'action 09 du programme 181 « Prévention des risques » concerne l'Agence de sûreté nucléaire (ASN). La consommation d'emplois au titre de 2021 s'établit à 429 ETPT, soit 15 ETPT en deçà du plafond des autorisations d'emplois prévu en loi de finances initiale (444 ETPT).

Les corrections techniques correspondent notamment à la prise en compte de l'impact du schéma d'emplois.

En 2021, la structuration des emplois de l'ASN s'établit de la manière suivante :

- 86,2 % d'agents de catégorie A ;
- 6,8 % d'agents de catégorie B ;
- 7 % d'agents de catégorie C.

Cette structuration des emplois est globalement conforme aux prévisions présentées dans le projet annuel de performance annexé au projet de loi de finances pour l'année 2021. En 2021, l'ASN a respecté son schéma d'emplois qui avait été fixé à +1 ETP auquel s'ajoute le transfert de 2 ETP depuis le plafond d'emplois de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) vers celui de l'ASN en application de la convention de mobilité signée le 28 octobre 2011 entre l'ASN et l'IRSN qui stipule que les agents administratifs mis à disposition de l'ASN - unequinzaine d'agents concernés à l'origine, ne seront plus remplacés par l'IRSN et qu'il appartient à l'ASN de procéder au recrutement sur l'emploi vacant transféré par l'IRSN.

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

En outre, l'année 2021 a été marquée, comme l'année 2020, par des retards dans les recrutements, en raison de la situation sanitaire particulière. Cette situation explique, en partie, les crédits de titre 2 disponibles en fin de gestion.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1052 – Catégorie A	55,00	5,00	7,00	56,00	0,00	8,00	+1,00	+1,00
1053 – Catégorie B	4,00	1,00	7,00	2,00	0,00	11,00	-2,00	0,00
1054 – Catégorie C	2,00	0,00	4,00	4,00	0,00	8,00	+2,00	0,00
Total	61,00	6,00		62,00	0,00		+1,00	+1,00

Le pilotage des recrutements a permis à l'ASN de respecter son schéma d'emplois fixé à +1 ETP pour 2021.

Les flux de sorties et d'entrées, respectivement 61 et 62 ETP, concernent principalement des agents de catégorie A. Un décalage par rapport aux dates prévisionnelles d'arrivée et de départ a été constaté en gestion 2021. Cela aura un impact en année pleine (EAP) sur la gestion 2022. Par rapport aux prévisions réalisées dans le cadre du PLF 2021, les recrutements ont été plus tardifs du fait de la crise sanitaire.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021</i>
Services régionaux	216,00	200,00	0,00	0,00	-0,75	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	444,00	429,44	+2,00	0,00	-0,75	+3,66	+9,33	-5,67

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	+1,00	1,00
Services régionaux	0,00	0,00
Services à l'étranger	0,00	0,00
Total	+1,00	1,00

Au 31 décembre 2021, l'ASN emploie, hors salariés mis à disposition de l'agence, 437,6 équivalent temps plein (ETP) (soit 451 agents physiques) dont 232 dans les services centraux, 202,6 dans les onze divisions territoriales et 3 à l'étranger (autorités de sûreté étrangères, organisation internationale). Le nombre d'agents mis à disposition de l'ASN fin 2020 s'établit à 67,3 ETP (soit 68 agents physiques).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	444,00	429,44
Total	444,00	429,44
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Les activités de l'ASN ne permettent pas d'accueillir des apprentis.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

(Effectifs physiques ou ETP)		G 437,6 ETP
Effectifs gérants	T=a+b+c+d 10	T / G 2,29 %
administrant et gérant	a 6	a / G 1,37 %
organisant la formation	b 2	b / G 0,46 %
consacrés aux conditions de travail	c 1	c / G 0,23 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	d 1	d / G 0,23 %

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD (1))	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	Gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
0 %	100 %	100 %	0 %	0 %

(1) mise à disposition (MAD), position normale d'activité (PNA)

(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)

L'ASN prend en charge, en termes de ressources humaines, la gestion de premier niveau (affectations, régime de travail, gestion des absences, formation, etc.) de l'ensemble de son personnel. La gestion sur le plan réglementaire (avancements, mobilités, etc.) est assurée par les gestionnaires des corps des ministères d'origine des personnels considérés. Il en est de même pour le suivi de la paie et de l'ensemble des actes associés (maladie,

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

accidents de travail, etc.) qui sont assurés par les services des ministères économique et financier dans le cadre d'une délégation de gestion.

L'ASN contribue également, en lien avec les établissements concernés, à la gestion des salariés mis à disposition, lesquels ne sont pas intégrés dans son plafond d'emplois.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	26 655 464	35 508 266	27 423 450
Cotisations et contributions sociales	13 311 237	13 774 219	13 506 983
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	9 827 672	10 201 647	9 881 921
– Civils (y.c. ATI)	9 765 136	10 139 087	9 846 601
– Militaires	62 536	62 560	35 320
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	3 483 566	3 572 572	3 625 062
Prestations sociales et allocations diverses	102 862	130 000	92 186
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	40 069 563	49 412 485	41 022 619
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	30 241 891	39 210 838	31 140 698
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

En 2021, l'ASN n'a pas versé d'allocation pour perte d'emploi.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	30,16
Exécution 2020 hors CAS Pensions	30,24
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,08
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,08
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	0,36
EAP schéma d'emplois 2020	0,81
Schéma d'emplois 2021	-0,45
Mesures catégorielles	0,12
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,42
GVT positif	0,55
GVT négatif	-0,14
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,08

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Indemnisation des jours de CET	0,08
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	
Total	31,14

L'augmentation de la masse salariale entre 2020 et 2021 tient compte de l'évolution des effectifs de l'ASN, des flux d'entrée et de sortie constatés et valorisés en 2021 et des divers facteurs d'évolution de la masse salariale (tels que l'indemnisation des jours CET, les mesures catégorielles). Les effectifs ont évolué de 4,91 ETPT (moyenne annuelle) passant de 424,53 ETPT en 2020 à 429,44 ETPT en 2021.

La rémunération principale représente 38,6% de la masse salariale de l'ASN, les indemnités 28,2 %, les cotisations sociales (dont les cotisations au CAS « Pensions ») 33 % et les prestations sociales 0,2 %.

Le GVT solde représente 1,02 % de la masse salariale totale (y compris CAS Pensions) de l'ASN. Il prend en compte le GVT positif et le GVT négatif qui représentent respectivement 1,35 % et -0,33 % de la masse salariale totale de l'agence.

La dépense annuelle relative au CAS « Pensions » est passée de 9,8 M€ en 2020 à 9,9 M€ en 2021. Cette augmentation est liée à l'évolution des effectifs sur la même période.

Par ailleurs, l'ASN a mis en œuvre une mesure de fongibilité asymétrique technique en 2021 à hauteur de 7,7 M€ afin de permettre le remboursement des personnels mis à disposition.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1052 – Catégorie A	67 510	75 479	68 852	38 667	38 964	37 879
1053 – Catégorie B	39 674	48 609	40 509	29 441	29 094	25 093
1054 – Catégorie C	20 173	38 747	33 180	14 965	23 404	33 180

L'ASN recrute des agents expérimentés afin de répondre aux besoins liés à la spécialisation d'un certain nombre de fonctions et de compétences nouvelles tels les fonctionnaires recrutés dans certains corps et les personnels recrutés en CDD ce qui a une forte incidence sur les coûts moyens d'entrée. Le volume des entrées représente en 2021 14% de l'effectif global (hors agents mis à disposition). Les ingénieurs de l'industrie et des mines ont représenté les flux d'entrée et de sortie les plus importants. Sur 61 sorties constatées, seulement 6 sont liés à des départs à la retraite. L'âge moyen des agents de l'ASN est d'environ 45 ans. Au 31 janvier 2021, 60 % des agents de l'ASN ont une ancienneté supérieure à 4 ans et 39 % supérieure à 7 ans.

Au regard du nombre réduit de mouvements, les coûts moyens des catégories B et C ne sont pas représentatifs.

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						118 964	118 964
Mise en oeuvre du RIFSEEP	4	A	Médecins de santé publique	01-2021	12	31 613	31 613
Mise en oeuvre du RIFSEEP	11	A	Pharmaciens de santé publique	01-2021	12	87 351	87 351
Total						118 964	118 964

Les mesures catégorielles (0,12M€) correspondent à la mise en œuvre du RIFSEEP, prévue en 2020 et mis en paiement en 2021, pour les corps « santé ». Il intègre notamment l'effet rétroactif de la mesure pour les médecins inspecteurs de santé publique (MISP) et les pharmaciens inspecteurs de santé publique (PHISP).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	204	141 734		141 734
Logement	23	31 023		31 023
Famille, vacances	10	5 180		5 180
Mutuelles, associations		2 000		2 000
Prévention / secours	505	306 891		306 891
Total		486 828		486 828

Pour assurer à ses agents des prestations d'action sociale, l'ASN a conclu avec les ministères économiques et financiers une convention de prestations de service et une convention de gestion en matière de ressources humaines qui contient un volet « action sociale ».

Les personnels de l'ASN bénéficient de l'ensemble des prestations d'action sociale individuelles, notamment subventions interministérielles pour séjour d'enfants, allocation pour enfants handicapés, aide à la scolarité, etc. dans les mêmes conditions que les agents des ministères économiques et financiers.

Ils bénéficient également des prestations d'action sociale en matière de séjours de vacances (colonies de vacances, séjours d'enfants, tourisme social), de logement, d'aides et de prêts. Ces prestations sont prises en charge dans le cadre de conventions passées avec des associations qui mettent en œuvre l'action sociale pour les ministères économiques et financiers. Ces dépenses sont financées sur les crédits hors titre 2 du programme 181.

Par ailleurs, pour assurer la restauration collective de l'ensemble de ses personnels en fonction au siège de l'ASN à Montrouge (141.734€), l'ASN a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association des utilisateurs du restaurant interentreprises le Palatis (AURIEP).

Enfin, l'ASN assure les prestations de surveillance médicale (306.891€) pour ses agents (surveillance médicale pour les agents exposés aux rayonnements ionisants et médecine de prévention). Ces prestations concernent tous les agents en poste à l'ASN (fonctionnaires, contractuels et agents mis à disposition).

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total Actions	493 875 231				42 526 155	245 968 709	245 949 190
10 - Prévention des risques naturels et hydrauliques	1 550 000				39 464	976 866	957 347
14 - Fonds de prévention des risques naturels majeurs	492 325 231				42 486 691	244 991 843	244 991 843
Total Opérateurs	742 285 000				71 656 520	737 903 620	396 581 876
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	742 285 000				71 656 520	737 903 620	396 581 876
Total	1 236 160 231				114 182 675	983 872 329	642 531 066

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Fonds de prévention des risques naturels majeurs	62 825 828			9 029 034	9 029 034	26 388 299	26 388 299
Guadeloupe	31 753 332			3 251 763	3 251 763	6 221 598	6 221 598
Guyane	2 500					2 500	2 500
La Réunion	1 413 332			255 730	255 730	1 171 238	1 171 238
Martinique	28 873 332			5 521 541	5 521 541	18 601 463	18 601 463
Mayotte	783 332					391 500	391 500
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	56 880 000	13 510 000	8 491 291	12 398 146	4 511 382	39 677 857	7 358 489
Guadeloupe	14 080 000	3 560 000	2 206 745	5 843 664	674 884	11 967 900	1 341 177
Guyane	6 000 000		369 114			1 476 456	5 250
La Réunion	17 000 000	4 250 000	2 894 662	3 453 350	2 372 735	15 636 525	3 358 550
Martinique	16 900 000	4 975 000	2 486 675	2 214 427	1 092 785	8 096 976	2 020 342
Mayotte	2 500 000	625 000	486 285	886 705	370 978	2 500 000	633 170
Saint-Pierre-et-Miquelon	400 000	100 000	47 810				
Total	119 705 828	13 510 000	8 491 291	21 427 180	13 540 416	66 066 156	33 746 788

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

Pour ce qui concerne les actions 10 et 14 du P 181, les montants renseignés proviennent d'une enquête effectuée auprès des BOP régionaux en janvier 2022. La budgétisation des crédits du FPRNM sur la nouvelle action 14 du programme a été décidée à l'été 2020 et a pris effet au 1er janvier 2021. La mise en place de ce nouveau circuit financier a nécessité une première étape de reprise de l'ensemble des engagements de l'État d'ores et déjà pris à ce titre et non soldés dans le système d'information financier (CHORUS). C'est pourquoi le PAP 2021, élaboré à l'été 2020, ne comprenait pas de prévisions pour les crédits de l'action 14 (FPRNM) associés aux CPER et CCT.

Dans le cadre des CPER et CPIER, les actions réalisées contribuent essentiellement à la prévision et la prévention des inondations, dont les études et travaux de confortement des digues domaniales de l'État et des actions contractualisées au titre de programmes d'actions de prévention des inondations, ainsi qu'à la prévention des risques naturels terrestres (essentiellement des actions de prévention des risques de mouvement de terrain dans plusieurs régions de métropole).

Les crédits du FPRNM contribuent également au financement des contrats de convergence et de transformation (CCT) qui ont succédé aux CPER en outre-mer, depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'élaboration des projets financés au titre des CCT 2019-2022 concerne essentiellement des études et des travaux de prévention des inondations, dont les actions contractualisées au titre de programmes d'actions de prévention des inondations, ainsi que la prévention du risque sismique aux Antilles. Ces opérations nécessitent une phase d'études importante et la mobilisation de plusieurs partenaires financiers.

Pour ce qui concerne l'ADEME, en ce qui concerne les CCT, les engagements 2021 effectivement consommés se sont élevés à 12,4 M€, soit 91 % de réalisation au regard du prévisionnel. Le différentiel s'explique notamment par les désengagements qui ont dû intervenir sur certains dossiers en Martinique. A contrario, les montants engagés en 2021 et en cumul à Mayotte sont supérieurs aux prévisionnels sur l'année et sur l'ensemble de la programmation : un avenant au CCT doit être produit en 2022 pour régulariser la situation et ajuster à la hausse le montant contractualisé. À fin 2021, le montant engagé s'élève à 40 M€ (71 % du montant contractualisé sur 2019-2022). Près de 65 % des montants engagés concernent le Fonds Économie Circulaire, suivi des approches territoriales (environ 17 % des AE).

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 178 995 629	CP ouverts en 2021 * (P1) 943 126 969
AE engagées en 2021 (E2) 1 046 994 138	CP consommés en 2021 (P2) 882 572 027
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 342 054	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 184 621 977
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 131 659 436	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 697 950 049

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 185 923 549					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 463 653 375					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 649 576 924	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 184 621 977	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 464 954 946	
AE engagées en 2021 (E2) 1 046 994 138	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 697 950 049	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 349 044 089	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 813 999 036	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 273 873 634
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 540 125 401

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

Fin 2021, les engagements non couverts par des paiements s'élèvent à 814 M€. Leur nette augmentation par rapport au précédent constat à fin 2020 (186 M€) résulte de deux facteurs :

- la budgétisation en 2021 des crédits du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) sur l'action 14 du programme 181, dont les restes à payer représentent 601 M€ soit 74 % du total des engagements non soldés du programme à fin 2021. Il s'agit d'engagements financés en 2021 par des AE de la LFI auxquels s'ajoutent des engagements repris dans le système d'informations financier de l'État CHORUS, d'opérations ayant fait l'objet d'un acte valant engagement de l'État, au sens de l'article 30 du décret GBCP, avant le 1^{er} janvier 2021 et présentant un reste à payer.

- le renouvellement du nouveau bail de l'ASN engagé en 2021 sur l'action 09 du programme pour une période de 9 ans, dont les restes à payer à fin 2021 représentent 35 M€ soit 4 % du total des engagements non soldés du programme.

Hors FPRNM et hors bail ASN, les restes à payer du programme à fin 2021 s'établissent à 178 M€. Ce résultat, en nette diminution par rapport à celui constaté fin 2020, traduit la mobilisation des services pour poursuivre la clôture des engagements antérieurs dont les opérations sont terminées.

Justification par action

ACTION

01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		65 512 815	65 512 815	67 451 026		67 451 026
		59 226 687	59 226 687	64 432 611		64 432 611

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses réalisées en 2021 sur l'action 01 du programme s'élève à 59 775 861 € en AE et 64 432 611 € en CP.

Les recettes non fiscales ouvertes en 2021 sur l'action 01 du programme sont constituées d'un report de rattachements tardifs 2020 et d'un ultime rattachement de crédits en 2021 au titre du FDC 1-2-00537 « éco-organismes », pour un total de 4 107 947 € en AE et 4 290 191 € en CP correspondant à la participation des éco-organismes au financement de la campagne de communication 2020 sur la prévention et le recyclage des déchets. Ces crédits ont été consommés en 2021 à hauteur de 3,7 M€ en AE et CP, notamment en remboursement de l'avance budgétaire qui avait été mobilisée l'année précédente pour l'engagement de cette campagne 2020. Le solde du FDC non consommé est reporté sur 2022.

Pour le financement de la campagne de communication 2021, il était prévu en LFI 2021 une nouvelle recette de 4 M€ sur le FDC « éco-organismes ». Cependant, en application de l'article L.541-10-2-1 du code de l'environnement, l'article R.541-171 dudit code instaure une redevance auprès des producteurs en systèmes individuels et des éco-organismes à compter de 2021 en contrepartie de prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication fournies par le ministère chargé de l'environnement. En conséquence, il a été créé en 2021 une nouvelle attribution de produits 2-2-00304 « Communication inter-filières » en remplacement du FDC, dans le cadre des missions du programme 181 relatives au recyclage des déchets. La campagne de communication 2021 a débuté en fin d'année. Des crédits budgétaires ont été mobilisés à titre d'avance pour son financement, dans l'attente du rattachement de la première recette de l'ADP attendue pour 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	41 388 519	35 980 963	41 388 519	34 135 918
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 688 586	24 492 709	29 688 586	22 647 664
Subventions pour charges de service public	11 699 933	11 488 254	11 699 933	11 488 254
Titre 5 : Dépenses d'investissement		4 660 811		4 112 297
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		4 660 811		4 112 297
Titre 6 : Dépenses d'intervention	24 124 296	18 584 913	26 062 507	26 184 396
Transferts aux ménages		609 451		587 952
Transferts aux entreprises	6 998 358	86 962	9 496 359	10 698 878
Transferts aux collectivités territoriales	14 428 758	8 312 706	13 868 968	6 267 615

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités	2 697 180	9 575 794	2 697 180	8 629 951
Total	65 512 815	59 226 687	67 451 026	64 432 611

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses de fonctionnement courant au titre de l'action 01 s'élève à 24 898 375 € en AE et 22 647 664 € en CP. Le détail des consommations figure ci-après.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	AE		CP	
	LFI yc prévisions de FDC	conso	LFI yc prévisions de FDC	conso
Santé, Environnement – et économie circulaire	13 001 150	10 270 944	13 001 150	10 280 147
Risques technologiques	16 687 436	14 627 431	16 687 436	12 367 517
TOTAL	29 688 586	24 898 375	29 688 586	22 647 664
Retraitements (REJB, recyclages)		-405 666		
TOTAL CHORUS	29 688 586	24 492 709	29 688 586	22 647 664

Une partie des crédits de l'action 01 programmés en titre 3 en LFI 2021, a été consommée en titre 5, ce qui participe à l'écart affiché entre consommation et prévision.

Santé - Environnement et économie circulaire :

Dans le cadre de la mise en place des filières à responsabilités élargies, le programme 181 finance des campagnes annuelles de communication sur la prévention et le recyclage des déchets, dont le financement provient de recettes non fiscales.

La campagne nationale 2021 a nécessité la mobilisation de crédits du programme à titre d'avance, pour 3,6 M€ en AE et 2,4 M€ en CP, en attente du rattachement des recettes attendues 2022.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), des actions ont été conduites en 2021 en faveur de la réparabilité des produits, de la réduction et de la valorisation des déchets. Une évaluation du plan national de prévention des déchets sur l'environnement a également été réalisée.

Dans le domaine numérique, plusieurs dépenses ont été financées :

- au titre de la prévention des déchets : deux projets de la « Fabrique numérique » de l'État, « Track déchets » pour la dématérialisation des bordereaux de suivi de déchets dangereux et « Eco-santé »,
- la poursuite du développement de l'application GISTRID via un marché d'assistance à l'exploitation des systèmes d'information, à la mise en œuvre d'opérations de contrôle et de sanctions administratives dans le domaine de la gestion des déchets ainsi que le développement, avec l'appui du BRGM, du registre national électronique consignait des informations relatives aux déchets, terres excavées et sédiments afin d'aboutir à une meilleure traçabilité et à prévenir les atteintes à l'environnement,
- en santé environnement : la tierce maintenance applicative de l'application « SNPE » (stratégie nationale pour les perturbateurs endocriniens),
- au titre des produits phytosanitaires : l'élaboration du projet d'application « Certibiocides ».

Les crédits utilisés au cours de l'exercice comprennent également les frais de fonctionnement du Haut conseil des

biotechnologies ainsi que ceux du Pôle National des Transferts Transfrontaliers des Déchets (PNTTD) que la DREAL Grand Est prend en charge.

Risques technologiques :

Les actions d'animation de l'inspection et de formation ont pu être globalement maintenues en s'appuyant sur les outils de visioconférence.

La modernisation des conditions d'action de l'inspection s'est poursuivie : développement du guichet unique numérique de l'environnement (GUNenv.) dédié au suivi des autorisations environnementales et au suivi des inspections au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, refonte de l'application dédiée au reportage sur les rejets d'effluents (GEREP), mise en service de la plate-forme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols (InfoSols) avec fusion des bases de données relatives aux sols pollués (BASIAS, BASOL et Secteurs d'information sur les sols).

Une convention conclue en 2021 avec le BRGM participe au financement du dispositif de soutien aux petites collectivités qui s'engagent dans la réalisation de diagnostics des établissements accueillant des enfants et adolescents identifiés dans le cadre de la démarche « établissements sensibles ».

Pour ce qui concerne les travaux de renforcement du bâti dans le cadre des PPRT, malgré une consommation en progression par rapport à l'année précédente, les engagements en AE et la consommation de CP ont été inférieurs à la LFI 2021 pour l'accompagnement de la réalisation des travaux prescrits. Cet écart en AE et CP s'explique notamment par les conséquences de la crise sanitaire, qui a retardé la réalisation de nombreuses procédures.

Concernant le contentieux en matière d'installations classées, les dossiers à gérer sont restés finalement limités pour l'exercice 2021, ce qui reporte la charge des dossiers en instance sur les prochaines années.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Subvention à l'ANSES	8 958 450	8 814 535	8 958 450	8 814 535
Subvention au BRGM : sites et sols pollués, santé environnement	2 741 483	2 671 719	2 741 483	2 671 719
Erreur d'imputation		2 000		2 000
TOTAL	11 699 933	11 488 254	11 699 933	11 488 254

Les subventions pour charges de service public versées en 2021 sont globalement conformes aux prévisions de la LFI, à l'exception d'une erreur d'imputation.

La subvention pour charges de service public dont **l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)** a bénéficié en 2021, couvre l'ensemble de ses actions sur les sujets de santé environnement (air intérieur, radiofréquences, amiante...) et de l'évaluation des produits chimiques.

La subvention pour charges de service public, dont le **Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)** a bénéficié en 2021, couvre différentes études d'accompagnement de la politique de prévention des sols pollués, des risques chroniques et technologiques, la maintenance et l'évolution de plusieurs systèmes d'information (GIDAF, portail MonAIOT, et outil de télédéclaration pour la géothermie de minime importance). Le BRGM intervient également sur les sujets de santé environnement (amiante naturelle) ou d'économie circulaire (utilisation des terres excavées).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		4 660 811		4 112 297
TOTAL		4 660 811		4 112 297

Initialement programmés en fonctionnement courant, les crédits consommés en titre 5 s'inscrivent en grande partie dans le cadre de la refonte du système d'information de l'inspection des installations classées (GUNenv.) et de son intégration dans un portail unique regroupant tous les systèmes d'informations interférant avec les installations classées.

DÉPENSES D'INTERVENTION**TRANSFERTS AUX MÉNAGES**

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des transferts versés aux ménages au titre de l'action 01 s'élève à 641 231 € en AE et 587 952 € en CP.

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Santé environnement et économie circulaire		641 231		587 952
Retraitements (REJB, recyclages)		-31 780		
TOTAL CHORUS		609 451		587 952

Les opérations de traitement acoustique de façades réalisées sur le réseau routier national ont fait l'objet de subventions versées aux propriétaires de logements situés dans des points noirs de bruit.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des transferts versés aux entreprises au titre de l'action 01 s'élève à 128 464 € en AE et 10 698 878€ en CP.

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Santé – Environnement et économie circulaire	1 497 167	128 464	1 497 167	871 325
Risques technologiques	5 501 191		7 999 192	9 827 553
TOTAL	6 998 358	128 464	9 496 359	10 698 878
Retraitements (REJB, recyclages)		-41 502		
TOTAL CHORUS	6 998 358	86 962	9 496 359	10 698 878

Santé - Environnement et économie circulaire :

Les subventions ont notamment été versées au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Elles portent sur la mise en œuvre du programme de l'observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et sur la réalisation d'études relatives à l'air intérieur et aux impacts sanitaires des matériaux de construction alternatifs.

L'écart constaté entre la LFI et son exécution s'explique notamment par la campagne nationale sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les logements (CNL2) : elle a été lancée, 15 ans après la première campagne, afin de pouvoir disposer d'une image à jour de la qualité de l'air intérieur dans les logements français. Elle permettra de tenir compte de l'évolution du parc (rénovations, nouvelles exigences réglementaires, contexte de changement climatique...), des matériaux de construction, des produits de grande consommation installés dans les logements et des pratiques des occupants. La première partie consistant à recenser plusieurs centaines de logements acceptant de

faire mesurer la qualité de leur air intérieur, a été réalisée. La deuxième partie correspondant à la réalisation des mesures de l'air intérieur dans ces logements a dû être décalée dans le temps compte tenu de la crise sanitaire.

Risques technologiques :

Les derniers PPRT restant à approuver nécessitent des études techniques et économiques complexes, à l'exemple de la plate-forme de Fos-sur-Mer en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plusieurs options de réduction du risque à la source peuvent être examinées par l'exploitant (mesures supplémentaires) et sont dimensionnantes pour les mesures d'urbanisation qui seront prescrites par le PPRT. Par ailleurs, l'étude de mesures alternatives offertes depuis l'ordonnance de 2015 aux activités économiques situées en zone de mesures foncières pour les PPRT déjà approuvés peut paraître complexe pour les activités économiques. Enfin, la crise sanitaire a également pu retarder la réalisation et l'examen des études préalables à la mise en œuvre de ces mesures, ainsi que l'approbation des derniers PPRT.

La consommation en CP est en revanche supérieure à la prévision de la LFI 2021 et se maintient à un niveau comparable aux années précédentes, malgré les conséquences de la crise sanitaire.

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total réel des transferts versés aux collectivités territoriales au titre de l'action 01 s'élève à 8 336 506 € en AE et 6 267 615 € en CP.

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Santé – Environnement et économie circulaire		282 836		385 197
Risques technologiques	14 428 758	8 053 670	13 868 968	5 882 418
TOTAL	14 428 758	8 336 506	13 868 968	6 267 615
Retraitements (REJB, recyclages)		-23 800		
TOTAL CHORUS	14 428 758	8 312 706	13 868 968	6 267 615

Santé - Environnement et économie circulaire :

Les crédits consommés portent sur :

- le cofinancement des « conseillers environnement intérieurs » afin d'encourager le développement du métier de conseiller en environnement intérieur,
- la mise en œuvre des Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE 3), dont le contenu varie d'une région à une autre (études sur la qualité de l'air, actions de sensibilisation...).

Une partie de ces crédits est également utilisée par les BOP régionaux pour les opérations relatives à la limitation des impacts sanitaires liés aux échouages des algues Sargasses.

Risques technologiques :

Une part importante des engagements et des paiements prévus en 2021 pour la réalisation des mesures foncières est de facto reportée à l'exercice 2022. Cet écart trouve plusieurs explications :

- les conséquences de la crise sanitaire, qui a retardé la réalisation de nombreuses procédures ;
- les délais réglementaires inhérents aux procédures administratives et judiciaires nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures. En effet, dans le cas d'un délaissement, les propriétaires de biens ont un délai de 6 ans à compter de la signature de la convention de financement des mesures foncières ou de la mise en place du financement par défaut, pour mettre en demeure la collectivité d'acquiescer le bien. À ce délai, s'ajoute celui de la procédure d'expropriation (environ 2 ans d'après le retour d'expérience) dont l'initiative revient aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'urbanisme.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total réel des transferts versés aux collectivités territoriales au titre de l'action 01 s'élève à 9 622 219 € en AE et 8 629 951 € en CP.

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Subvention dans le domaine Santé -Environnement et économie circulaire	1 072 833	8 177 209	1 072 833	7 055 011
Subvention aux associations dans le domaine des risques technologiques	1 624 347	1 445 010	1 624 347	1 574 940
TOTAL	2 697 180	9 622 219	2 697 180	8 629 951
Retraitements (REJB, recyclages)		-46 425		
TOTAL CHORUS	2 697 180	9 575 794	2 697 180	8 629 951

Santé - Environnement et économie circulaire :

L'exécution 2021 est dans ce domaine et cette catégorie de dépense nettement supérieure à sa prévision en LFI.

Le cofinancement avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) des appels à projets sur les perturbateurs endocriniens dans le cadre du programme national de recherche en environnement santé travail (PNR EST) s'est poursuivi en 2021, avec le versement de 1 M€ en CP au titre de la convention conclue en 2020 avec l'opérateur et l'engagement en 2021 d'une nouvelle convention qui représente un engagement de 2 M€ et le versement d'un premier paiement de 0,5 M€ en CP.

Une subvention de 1 M€ en AE et 0,3 M€ en CP a également été versée à l'ANSES pour la contribution du programme à l'élaboration de la 3^{ème} étude de l'alimentation totale (EAT3) afin d'évaluer les expositions alimentaires chroniques d'une population à un grand nombre de substances, acquérir de nouvelles données, en particulier sur les perturbateurs endocriniens, et mener à bien des évaluations des risques sanitaires.

Dans le domaine du bruit, l'État poursuit la mise en œuvre de la quatrième échéance de la directive 2020/49/CE relative au bruit dans l'environnement avec l'élaboration des cartes de bruit. Le financement de la réalisation de ces cartes, initialement programmée en fonctionnement en LFI 2021, a fait l'objet d'un transfert de 0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP au bénéfice du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

D'autres subventions ont été versées à des associations intervenant dans le domaine de la santé-environnement et la prévention des déchets. Dans le domaine du bruit, des subventions ont été versées au Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) ainsi que pour le financement d'observatoires du bruit par certains services déconcentrés. Le CEREMA a par ailleurs bénéficié d'une subvention afin de poursuivre le développement d'une plateforme collaborative en environnement santé à destination des collectivités, pour une étude sur la caractérisation et l'évaluation des risques d'effets induits par les vibrations issues des infrastructures ferroviaires et pour une expérimentation de radars sonores dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités.

Risques technologiques :

L'exécution de la LFI 2021 correspond notamment aux subventions des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) destinés à favoriser la concertation autour des sites à risque, aux commissions de suivi de sites (CSS), ainsi qu'aux subventions des associations jouant un rôle dans la diffusion et l'appropriation de la culture du risque telle que l'association AMARIS (association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs) ou les associations environnementales intervenant dans le domaine des risques technologiques (FNE, Robin des Bois...).

ACTION**09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	49 412 485 41 022 619	60 234 213 56 593 945	109 646 698 97 616 564	49 412 485 41 022 619	18 234 213 22 728 061	67 646 698 63 750 680

Les montants de la LFI hors titre 2 présentés dans le tableau ci-dessus, comprennent les crédits budgétaires hors titre 2 votés en LFI 2021 (59 734 213 € en AE et 17 734 213 € en CP) ainsi que les rattachements du FDC et de l'ADP de l'ASN prévus en LFI 2021 (500 K€ AE et CP).

En 2021, le montant total des consommations réelles au titre de l'action 9 s'élève :

– à 41 022 619 € en AE et en CP sur le titre 2 ;

– à 57 900 631 € en AE et 22 728 061 € en CP sur le hors titre 2, après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs pour un montant de 1 306 686 €.

Compte tenu de ces retraitements, la consommation pour 2021, tous titres confondus (titre 2 et hors titre 2), s'établit à 98 923 250 € en AE et à 63 750 680 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	49 412 485	41 022 619	49 412 485	41 022 619
Rémunérations d'activité	35 508 266	27 423 450	35 508 266	27 423 450
Cotisations et contributions sociales	13 774 219	13 506 983	13 774 219	13 506 983
Prestations sociales et allocations diverses	130 000	92 186	130 000	92 186
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	58 584 213	55 026 496	16 584 213	21 130 121
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	58 584 213	55 026 496	16 584 213	21 130 121
Titre 5 : Dépenses d'investissement	250 000	156 450	250 000	186 940
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		139 012		139 012
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	250 000	17 438	250 000	47 928
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 400 000	1 410 999	1 400 000	1 411 000
Transferts aux collectivités territoriales		365 624		365 624
Transferts aux autres collectivités	1 400 000	1 045 375	1 400 000	1 045 376
Total	109 646 698	97 616 564	67 646 698	63 750 680

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	AE		CP	
	LFI yc prévisions de FDC et ADP	Consommation	LFI yc prévisions de FDC et ADP	Consommation
Information du public	1 400 000	1 374 803	1 400 000	1 535 925
Dépenses informatiques et de télécommunication	3 600 000	4 208 936	3 600 000	3 854 123

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

Expertises de sûreté et de radioprotection	500 000	76 588	500 000	63 047
Fonctionnement des divisions territoriales de l'ASN	1 600 000	823 677	1 600 000	814 068
Formation	500 000	448 099	500 000	409 598
Fonctionnement opérationnel	50 584 213	40 192 945	8 584 213	6 064 040
Remboursement des MAD « hors Fukushima »		8 807 878		7 989 064
Remboursement des personnels MAD « Fukushima »	400 000	400 256	400 000	400 256
TOTAL	58 584 213	56 333 182	16 584 213	21 130 121
Retraitements (REJB, recyclages)		-1 306 686		
TOTAL CHORUS	58 584 213	55 026 496	16 584 213	21 130 121

Les crédits dédiés au fonctionnement hors titre 2 de l'action 09 du programme 181, comprennent les crédits centraux de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et les crédits déconcentrés de ses divisions territoriales.

Les crédits ouverts en 2021 sur le FDC 23-1-1-846 de l'ASN ont été consommés pour un montant de 11 K€, à l'exception des rattachements tardifs qui sont reportés sur la gestion 2022 pour 163 378 € en AE et en CP. La situation sanitaire, très défavorable aux échanges internationaux, a retardé le lancement des projets européens et a fortement ralenti les activités de l'ASN dans ce domaine. De ce fait, les montants rattachés en 2021 au programme au titre du FDC sont nettement plus faibles que ceux annoncés en LFI.

Les écarts constatés entre les prévisions 2021 (58,6 M€ en AE et 16,6 M€ en CP) et la consommation (56,3 M€ en AE et 21,1 M€ en CP) s'expliquent par les divers mouvements intervenus au cours de la gestion qui ont modifié les crédits disponibles sur le programme 181 (fongibilité asymétrique, reports et rattachements de FDC, transfert du programme 181 vers le programme 218, annulation en LFR et blocage des crédits correspondant à l'économie réalisée sur le coût du bail de l'ASN renouvelé en 2021).

Par ailleurs, la crise sanitaire a induit sur la gestion 2021 certains redéploiements de crédits qui expliquent également le décalage entre la LFI et la consommation.

Concernant le bail du siège de l'ASN, celui-ci a été renouvelé en février 2021. Dans le cadre de la LFI 2021, l'ASN a obtenu 47 M€ au titre de ce renouvellement. À la suite des négociations, le nouveau bail a été signé pour un montant de 38,28 M€ en AE. En conséquence, l'ASN a restitué les AE non utilisées à ce titre soit 8,72 M€ annulés en LFR (dont 1,88 M€ mis en réserve en début de gestion et un surgel de 6,84 M€). Concernant les CP liés au loyer du siège de l'ASN, un montant de 0,7 M€ a été en partie annulé en LFR (pour 0,3 M€) et en partie gelé en fin de gestion 2021 (pour 0,4 M€) au titre de l'économie induite par les négociations.

Information du public

La mission d'information du public sur la sûreté nucléaire et la radioprotection constitue un enjeu majeur pour l'ASN. L'article L. 592.1 du Code de l'environnement dispose notamment que l'ASN participe à l'information du public dans les domaines de sa compétence.

Les crédits consommés ont permis de financer principalement :

- l'édition, l'impression et la diffusion de publications ;
- les événements institutionnels (conférence des CLI, etc.) ;
- la documentation (médiathèque, infographie...);
- les relations avec la presse ;
- les sites internet et intranet ;
- la vulgarisation des métiers de l'ASN auprès du public.

Dépenses informatiques et de télécommunication

La gestion et le partage de la connaissance et de l'information constituent un fondement de la réussite des missions de l'ASN. Les principaux postes des dépenses exécutées en 2021 ont été :

- l'infogérance des équipements informatiques ;
- le fonctionnement du système d'information ;

- la téléphonie ;
- le développement des applications existantes et nouvelles ;
- l'infrastructure informatique.

Expertises de sûreté et de radioprotection

Au titre de l'article L. 592-14 du Code de l'environnement, l'IRSN apporte un appui technique à l'ASN correspondant à des missions d'expertise et de recherche en matière de sûreté nucléaire, de sûreté des transports de matières radioactives et fissiles et de protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants. La subvention perçue à ce titre par l'IRSN est inscrite sur le programme 190.

En complément, l'ASN dispose de crédits d'études et d'expertises sur le programme 181 afin de diversifier ses sources d'expertises.

Fonctionnement des divisions territoriales

Les dépenses de fonctionnement directes et identifiables des onze divisions territoriales de l'ASN concernent principalement les dépenses de fonctionnement général telles que les frais de déplacements, l'entretien des véhicules, l'entretien des locaux, la restauration collective et les dépenses courantes d'informatique et de téléphonie. Les dépenses de fonctionnement des divisions sont exécutées en région à la différence des autres dépenses de l'ASN qui sont gérées au niveau central.

En gestion 2021, et de la même manière qu'en 2020, les divisions territoriales, notamment au regard des impacts de la crise sanitaire, n'ont pas consommé l'intégralité de leurs budgets.

Formation

L'activité en matière de formation a été adaptée au contexte, en limitant au mieux les retards dans les processus de décision d'habilitation. Au 31 décembre 2021, l'ASN compte 321 inspecteurs de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection ayant au moins une habilitation, soit près de 62 % des 519 agents de l'ASN.

Plus de 2 400 jours de formation ont été dispensés aux agents de l'ASN au cours de 156 sessions de 90 stages différents en présentiel ou en visio. Il convient également d'ajouter à ces chiffres un important volume d'heures dispensées en autoformation. Parmi ces formations, les enjeux financiers sont liés aux formations techniques à forte valeur ajoutée : centrales nucléaires à eau sous pression, équipements sous pression, gestion des déchets et démantèlement par exemple.

Fonctionnement opérationnel

Les crédits consommés au titre du fonctionnement opérationnel des services de l'ASN ont permis le financement de dépenses diverses dont les principales sont les suivantes :

- dépenses immobilières relatives au renouvellement du bail du siège de l'ASN et à son fonctionnement ;
- surveillance médicale spécifique du personnel de l'ASN ;
- dépenses d'action sociale dont la contribution au titre de l'association qui assure la gestion du restaurant interentreprises et les prestations assurées par d'autres associations (ALPAF, AGRAF, EPAF).

Une partie des dépenses de fonctionnement de l'ASN s'impute sur le programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières ». Ce financement est assuré par un transfert de crédits intervenant chaque année du programme 181 vers le programme 218. Compte tenu de la prise en charge du loyer de l'ASN par le programme 181 depuis le renouvellement de son bail en février 2021 et compte tenu de la limitation des frais de déplacements induite par le contexte sanitaire, le montant du transfert a été de 0,1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP en 2021.

Remboursement des personnels mis à disposition

Les crédits destinés au remboursement des conventions de mises à disposition de salariés de divers établissements (IRSN, CEA, ANDRA, AP-HP...) sont budgétisés en LFI, pour l'essentiel, sur le titre 2.

Leurs dépenses sont exécutées en gestion sur le titre 3. En conséquence, ces crédits font l'objet d'un mouvement de fongibilité asymétrique en gestion.

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

En 2021, le montant des mouvements de fongibilité asymétrique s'est élevé à 7,7 M€ en AE et en CP (contre 8 M€ prévus en LFI). Néanmoins, la dépense totale dédiée aux remboursements des conventions de mise à disposition s'est élevée en 2021 à 9,2 M€ en AE et 8,4 M€ en CP. En conséquence, une partie des crédits de fonctionnement de l'ASN a été mobilisée sur ces dépenses.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les immobilisations corporelles concernent, pour 2021, la poursuite des dépenses réalisées pour le renouvellement de véhicules de service au sein des divisions territoriales de l'ASN.

L'ASN a également enregistré des immobilisations incorporelles pour les développements liés à son système d'information interne (SI ASN V2). Cette application, mise en service en 2004, assure la traçabilité des activités relatives aux autorisations d'exploitation, aux inspections des exploitants de l'industrie nucléaire et des nombreuses entreprises qui disposent d'appareillages contenant des sources radioactives.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention de l'ASN permettent de financer les actions d'information du public conduites par les commissions locales d'information (CLI) ainsi que par l'association nationale des commissions locales d'information (ANCCLI) et les subventions versées par l'ASN à d'autres organismes.

En effet, l'article L. 125-17 du Code de l'environnement prévoit la création de CLI auprès des installations nucléaires de base (INB). Ces commissions sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des installations qui les concernent sur les personnes et l'environnement. Elles sont amenées à effectuer des études et expertises. L'article L125-31 dudit Code établit que les dépenses des CLI soient financées notamment par l'État, par la voie de subventions.

Par ailleurs, l'article L. 125-32 du Code de l'environnement prévoit que les ressources de la fédération des commissions locales d'information que constitue l'ANCCLI proviennent notamment de subventions versées par l'État.

Ces transferts sont essentiellement versés à des associations. Aussi, sont-ils prévus en LFI sur la catégorie budgétaire 64 des transferts aux autres collectivités. Toutefois, une partie des subventions est imputée sur la catégorie budgétaire 63 lorsque les CLI bénéficiaires relèvent de collectivités territoriales.

Ainsi, le montant total des subventions versées en 2021 s'établit à 1,4 M€ en AE et CP :

- 1,3 M€ en AE et CP au titre des CLI et de l'ANCCLI
- 0,1 M€ en AE et en CP au titre des autres subventions.

ACTION**10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		36 491 611 38 210 608	36 491 611 38 210 608		39 714 855 38 889 702	39 714 855 38 889 702

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses réalisées en 2021 sur l'action 10 du programme s'élève à 38 669 959 € en AE et 38 889 702 € en CP.

Aucun crédit du FEDER 23-1-1-00185 n'a été rattaché au programme au cours de l'exercice sur les 140 K€ dont la recette était prévue en LFI 2021.

Les crédits de l'Attribution de produits « Risques » 23-2-2-00204 dont les prévisions en LFI 2021 étaient de 500 K€ en

AE=CP, ont fait l'objet d'un rattachement au programme de 443 970 € en AE=CP. Cette recette a été intégralement consommée au cours de l'exercice.

Les nouveaux rattachements au titre du FDC PLGN 23-1-2-00824 étaient évalués en LFI 2021 à hauteur de 3 223 244 € en CP. Compte tenu des rattachements effectivement ouverts sur le programme ainsi que des reports de l'exercice 2020 et de quelques annulations de trop perçu, le volume total des crédits disponibles en 2021 pour le financement des travaux conclus dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, s'est établi à 10 468 076 € en AE et 13 542 942 € en CP, consommés en partie en 2021, pour 0,8 M€ en AE et 1,4 M€ en CP. Le solde non consommé est reporté sur l'exercice 2022 suite à des reports de travaux initialement prévus en 2021 et de rattachements tardifs.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	21 441 611	27 573 066	22 086 260	26 628 306
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 161 611	19 777 448	15 806 260	18 797 965
Subventions pour charges de service public	6 280 000	7 795 618	6 280 000	7 830 340
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 020 000	2 399 991	6 598 595	3 611 963
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 520 000	2 351 225	6 098 595	3 589 870
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	500 000	48 766	500 000	22 092
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 030 000	6 121 351	11 030 000	7 772 433
Transferts aux entreprises		391 659		507 326
Transferts aux collectivités territoriales	4 000 000	671 480	4 000 000	1 209 429
Transferts aux autres collectivités	7 030 000	5 058 212	7 030 000	6 055 678
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		2 116 200		877 000
Dotations en fonds propres		2 116 200		877 000
Total	36 491 611	38 210 608	39 714 855	38 889 702

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des consommations de l'action 10 au titre du fonctionnement courant, s'élève à 20 054 019 € en AE et 18 797 965 € en CP.

	AE		CP	
	LFI yc prévisions de FDC	conso	LFI yc prévisions de FDC	conso
Prévention des risques naturels	2 191 002	3 325 508	2 191 002	3 259 249
Prévention des risques hydrauliques	12 970 609	16 728 511	13 615 258	15 538 716
TOTAL	15 161 611	20 054 019	15 806 260	18 797 965
Retraitements (REJB, recyclages)		-276 571		
TOTAL CHORUS	15 161 611	19 777 448	15 806 260	18 797 965

En ce qui concerne la prévention des risques naturels, les crédits ont principalement contribué au développement de la

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

base de Gestion ASsistée des Procédures Administratives relatives aux Risques (GASPAR) ainsi qu'à plusieurs études de connaissances sur les risques terrestres et à l'organisation de formations métiers.

En ce qui concerne la prévention des risques hydrauliques, les crédits financent principalement les dépenses de fonctionnement du Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), des 17 Services de Prévision des Crues (SPC), des 25 unités d'hydrométrie (UH) en métropole et des entités équivalentes en Outre-mer (cellule de veille hydrologiques – CVH) : fonctionnement, sécurisation des réseaux de mesure, production, traitement et bancarisation des données hydrométriques, perfectionnement de modèles hydrologiques, production de cartographies utiles à la prévision des zones inondées ainsi que le fonctionnement des unités, y compris la formation des agents et la gestion du parc informatique.

Ces crédits sont également consacrés au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, à travers notamment l'amélioration de la connaissance sur les risques liés aux ouvrages hydrauliques, la fiabilisation de l'information et à l'accompagnement méthodologique et technique des gestionnaires par l'État, et la modernisation du système d'information dédié aux ouvrages hydrauliques (SIOUH).

En 2021, les dépenses de fonctionnement courant de l'action 10 ont été supérieures aux prévisions de la LFI, en raison notamment de l'accompagnement des travaux de budgétisation du FPRNM et d'une mobilisation plus importante de crédits pour l'acquisition de connaissances sur les risques glaciaires et périglaciaires en lien avec le changement climatique.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

		AE		CP	
		LFI	Conso	LFI	Conso
Connaissance et surveillance sur les risques naturels et hydrauliques	Subvention ONF	3 340 000	4 715 759	3 340 000	4 715 759
	Subvention BRGM	1 170 000	1 186 949	1 170 000	1 186 949
	Subvention INRAE	1 770 000	1 851 910	1 770 000	1 851 910
	Erreurs d'imputation		41 000		75 722
Total subventions pour charges de service public		6 280 000	7 795 618	6 280 000	7 830 340

Les subventions pour charges de service public versées en 2021 sont globalement conformes aux prévisions de la LFI, à l'exception de quelques erreurs d'imputations et du versement de deux subventions complémentaires à l'ONF pour un total de 1,4 M€.

Les crédits ont permis d'acquérir des connaissances et de réaliser des expertises sur les avalanches, les incendies de forêts, les mouvements de terrains (cavités souterraines, retrait-gonflement des argiles, chutes de blocs...) et les séismes, ainsi que la prévision des crues.

La DGPR s'est appuyée sur un réseau d'opérateurs dont les interventions se sont réparties comme suit en 2021 :

- ONF : connaissance sur les avalanches, les incendies de forêt, alimentation de la base de données « risques en montagne » et amélioration des connaissances sur les risques littoraux en lien avec le changement climatique ;
- BRGM : connaissance sur les mouvements de terrains (retrait-gonflement des argiles), sur le risque sismique et pour la poursuite du plan national cavités (PAPRICA), dématérialisation de l'information acquéreur-locataire, participation à la poursuite des travaux relatifs à la gestion des inondations et travaux sur l'étude des caractéristiques des bassins versants et des liens hydrologiques entre surface et sous-sol ;
- INRAE : connaissance sur les mouvements de terrain, les avalanches, les inondations et le changement climatique, appui au développement d'outils et méthodes en matière d'aide à la vigilance et à la prévision des crues, appui sur la sécurité des ouvrages hydrauliques

S'y ajoutent deux décisions attributives de SCSP complémentaires au bénéfice de l'ONF, pour un total de 1,4 M€ en AE et CP au titre de la connaissance et de la surveillance des risques naturels. L'opérateur a en effet été amené à renforcer son soutien technique et scientifique auprès de la DGPR pour les actions de restauration des terrains en montagne (RTM), le confortement des dunes contre les submersions marines et la défense de la forêt contre les

incendies. La DGPR a notamment confié à l'ONF le pilotage de la mise en œuvre du plan interministériel de prévention et de gestion des risques d'origines glaciaire ou périglaciaire ainsi que la conduite de la feuille de route interministérielle de prévention des feux de forêt. L'intensité des phénomènes survenus lors de la tempête Alex d'octobre 2020, leur extension géographique et l'ampleur de leur impact ont justifié une mobilisation accrue de l'opérateur afin d'améliorer la connaissance de ce type de phénomène torrentiel susceptible de devenir plus fréquent dans le contexte d'évolution climatique.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses d'investissement s'élève à 2 425 575 € en AE et 3 611 963 € en CP.

	AE		CP	
	LFI yc prévisions de FDC	conso	LFI yc prévisions de FDC	conso
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 520 000	2 376 809	6 098 595	3 589 871
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	500 000	48 766	500 000	22 092
TOTAL	4 020 000	2 425 575	6 598 595	3 611 963
Retraitements (REJB, recyclages)		-25 584		
TOTAL CHORUS	4 020 000	2 399 991	6 598 595	3 611 963

L'écart entre la LFI 2021 et son exécution s'explique par des dépenses initialement prévues en tant qu'immobilisations corporelles ou incorporelles mais qui ont été imputées en fonctionnement courant. C'est par exemple le cas de certaines dépenses des services de prévision des crues, des crédits pour l'amélioration des fonctionnalités de la base de données de l'application SIOUH des services de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et des crédits prévus pour la surveillance des niveaux marins.

Les immobilisations corporelles réalisées en 2021 ont permis de moderniser et de poursuivre le renouvellement des équipements de mesure et matériel d'hydrométrie pour les services déconcentrés du réseau de la prévision des crues et de l'hydrométrie. Ces équipements modernisés permettent de renforcer et fiabiliser le réseau de surveillance et de développer des modèles de prévisions à l'échelle nationale.

Les immobilisations corporelles ont également permis de financer des travaux de renforcement d'ouvrages de protection contre les crues appartenant à l'État principalement sur les digues de la Loire dans le cadre des Plans Grands Fleuves (renforcement notamment des levées du Val d'Orléans, de Tours, du Val du Blaisois, d'Ouzouer-sur-Loire et de Sully-sur-Loire ainsi que du Val d'Authion dont le financement provient des crédits budgétaires de la LFI et, pour partie, des recettes du FDC PLGN).

Les immobilisations incorporelles réalisées en 2021 concernent des achats de licences d'utilisation de différents logiciels.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des transferts versés aux entreprises s'établit à 397 909 € en AE et 507 326 € en CP.

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Prévention des risques naturels		193 213		304 742
Prévention des risques hydrauliques		204 696		202 584
TOTAL	0	397 909	0	507 326

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

Retraitements (REJB, recyclages)		-6 250	
TOTAL CHORUS		391 659	507 326

Les dépenses ont été consacrées à l'appui du BRGM auprès des services déconcentrés pour la réalisation de retour d'expérience ou diagnostics post-événements. Un concours financier a également été apporté au BRGM pour sa participation au consortium scientifique en charge de l'élaboration de projections hydro-climatiques, dans le cadre du projet de recherche et développement Explore 2 sur la période 2021-2025.

Les CP payés correspondent en grande partie à une subvention pour des travaux de mise en transparence hydraulique du remblai ferroviaire entre Arles et Tarascon, en zone inondable dans le cadre d'une convention entre l'État et SNCF Réseau.

Les crédits ont également contribué à des opérations de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles contre le risque inondation dans le cadre du Plan Rhône.

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après le retraitement des engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des transferts aux collectivités territoriales, s'élève à 761 539 € en AE et 1 209 429 € en CP.

		AE		CP	
		LFI	conso	LFI	conso
Prévention des risques naturels	Travaux urgents de prévention / protection des risques naturels	1 000 000	92 851	1 000 000	205 126
Prévention des risques hydrauliques	Animation programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)	3 000 000	668 688	3 000 000	1 004 303
TOTAL		4 000 000	761 539	4 000 000	1 209 429
Retraitements (REJB, recyclages)			-90 059		
TOTAL CHORUS		4 000 000	671 480	4 000 000	1 209 429

Les dépenses réalisées en 2021 correspondent principalement à des travaux sur des ouvrages hydrauliques domaniaux et au financement d'expertises en particulier sur les poches d'eau du glacier de Tête Rousse en Haute-Savoie.

Dans le domaine de la prévention des risques hydrauliques, les crédits mobilisés en 2021 concernent des subventions aux collectivités territoriales pour animer, suivre et coordonner les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Les nouveaux engagements dans ce domaine relèvent désormais de l'action 14 créée en 2021 dans le cadre de la budgétisation des crédits du FPRNM.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des transferts aux autres collectivités, s'élève à 5 114 376 € en AE et 6 055 678 € en CP.

		AE		CP	
		LFI	conso	LFI	conso
Prévention des risques naturels	Culture du risque, sensibilisation et information sur les risques naturels	1 200 000	2 522 367	1 200 000	2 116 063
	Sous-total risques naturels	1 200 000	2 522 367	1 200 000	2 116 063
Prévention des risques hydrauliques	Subvention Météo-France (équipements radars, pluviomètres, et expertises)	3 850 000		3 850 000	1 148 320
	Accompagnement second cycle de la directive	980 000	947 265	980 000	2 180 109

	inondation				
	Étude sur les submersions marines (SHOM)	1 000 000	1 644 744	1 000 000	611 186
	Sous-total risques hydrauliques	5 830 000	2 592 009	5 830 000	3 939 615
TOTAL		7 030 000	5 114 376	7 030 000	6 055 678
Retraitements (REJB, recyclages)			-56 164		
TOTAL CHORUS		7 030 000	5 058 212	7 030 000	6 055 678

En ce qui concerne la prévention des risques naturels, les phénomènes naturels spécifiques et récents (tempête Alex dans les Alpes maritimes, volcanisme et séismes à Mayotte...) ont nécessité le versement de subventions complémentaires par rapport aux prévisions initiales visant à améliorer leurs connaissances. Dans ce cadre, les subventions versées en 2021 aux associations, établissements publics et organismes scientifiques ont favorisé des actions ciblées pour :

- la connaissance des phénomènes survenus lors de la tempête Alex et l'expertise de leurs impacts (CEREMA),
- la sensibilisation des collectivités territoriales et des populations aux risques naturels (IFFO-RME, AFPCN...)
- l'acquisition de connaissances sur l'aléa sismique à Mayotte et la surveillance du risque volcanique aux Antilles et à la Réunion (centre sismologique européen, université de Grenoble, IPGP...),
- le développement de la culture du risque notamment inondations (UNALCi, ...),
- l'amélioration de la connaissance sur les risques en montagne notamment d'origine glaciaire (CNRS, PARN).

En ce qui concerne la prévention des risques hydrauliques, les subventions versées à Météo-France s'inscrivent dans le cadre d'une convention cadre 2016-2021, prolongée par voie d'avenant jusqu'à fin 2023, au titre des programmes 2017-2019 et 2019-2023 dont les deux conventions financières avaient été engagées lors des précédents exercices.

Un concours financier a également été apporté en 2021 à l'INRAE pour sa participation au consortium scientifique en charge de l'élaboration de projections hydro-climatiques, dans le cadre du projet de recherche et développement Explore 2 sur la période 2021-2025.

Les CP mobilisés pour l'accompagnement du second cycle de la directive inondation sont nettement supérieurs à leur prévision initiale, qui permet de financer des organismes ou partenaires intervenant dans le domaine de la prévention des inondations (CEPRI, CEREMA, ANEB) pour apporter un appui pour l'accompagnement de la mise en œuvre du second cycle de la directive inondation. Ils correspondent notamment à l'exécution de conventions conclues avec l'IGN, relatives à l'acquisition et le traitement de données pour la prévision des inondations et à la campagne de levée LIDAR sur l'arc méditerranéen. Par ailleurs, la politique de gestion des inondations a nécessité un appui renforcé qui a mobilisé des crédits supplémentaires dans les services déconcentrés.

Enfin, les actions menées avec le SHOM, dans le cadre de la convention « collaboration littoral SHOM 2021-2024 » et le projet « Hominim3 », contribuent à l'amélioration de la surveillance des niveaux de la mer en cas de tempête ou de houle (études de modélisation et de mise en place de marégraphes).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

DOTATIONS EN FONDS PROPRES

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Météo-France		2 116 200		877 000
TOTAL CHORUS		2 116 200		877 000

Certains projets d'investissement d'opérateurs intervenant dans le domaine des risques nécessitent un financement par la voie de dotations en fonds propres.

Ainsi, une dotation de 2,1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP a été allouée à Météo-France en 2021 pour le renouvellement de radars, l'acquisition de matériels et d'équipements associés à ces radars, le renouvellement de pluviomètres et le remplacement de divers houlographes.

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

ACTION

11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites		39 777 130 37 610 844	39 777 130 37 610 844		39 777 130 38 866 320	39 777 130 38 866 320

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses réalisées en 2021 s'élève à 37 610 844 € en AE et 38 866 320 € en CP.

Les crédits non consommés sur l'action 11 ont fait l'objet de redéploiements en gestion afin de couvrir des dépenses des actions 01 et 10 du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	37 411 096	37 717 989	37 411 096	38 853 820
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 680 000	8 741 522	7 680 000	9 877 353
Subventions pour charges de service public	29 731 096	28 976 467	29 731 096	28 976 467
Titre 5 : Dépenses d'investissement	866 034	-108 194	866 034	5 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	866 034	-108 194	866 034	5 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 500 000	1 049	1 500 000	7 500
Transferts aux ménages	1 500 000	7 500	1 500 000	7 500
Transferts aux entreprises		-6 451		
Total	39 777 130	37 610 844	39 777 130	38 866 320

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Dépenses de fonctionnement courant	180 000	105 631	180 000	102 648
Travaux de mise en sécurité, indemnisations	7 500 000	8 635 891	7 500 000	9 774 705
TOTAL	7 680 000	8 741 522	7 680 000	9 877 353

Les dépenses de fonctionnement courant relatives à l'établissement des **plans de prévention des risques miniers** se sont élevées à 46 k€ en AE et 43 k€ en CP. Ces dépenses concernent les frais d'études, de cartographie et de

reprographie nécessaires à l'élaboration des PPRM. Elles incluent également les frais d'annonces légales. À fin 2021, le nombre total de PPRM approuvés est de 43 et 4 sont en cours de révision. 11 PPRM sont toujours en cours d'élaboration.

Le programme 181 a participé à la phase de consolidation du projet dénommé « CAMINO », pour l'élaboration d'un cadastre minier numérique ouvert, dans le cadre de la « Fabrique numérique » de l'État.

Les travaux de sécurité sur les anciens sites miniers, réalisés en 2021 par le département de prévention et de sécurité minière (DPSM) du BRGM, s'inscrivent dans le cadre de deux conventions conclues en 2021 pour 8,1 M€ en AE et dont les premiers paiements se sont élevés à 2,2 M€. Une convention complémentaire a ainsi été conclue fin 2021 pour permettre de lancer sans tarder les travaux de mise en sécurité sur la commune de Saint-Etienne suite à l'apparition d'un fontis dans une ZAC (travaux non prévus nécessitant une intervention en urgence de l'État) ainsi que les travaux de mise en sécurité de la station de relevage des eaux « Belle Inutile » à Lallaing. Les paiements au titre de conventions antérieures à 2021 ont atteint 7,1 M€, notamment pour la poursuite des travaux de mise en sécurité du dépôt de Montredon et des travaux d'optimisation de la station d'épuration et de la lagune d'infiltration des eaux sur le site de Salsigne (Aude), la poursuite des travaux de modernisation de la station de relevage des eaux de Godion (Nord) et la réalisation de travaux de modernisation sur la station de relevage des eaux à Waziers (Nord).

Par ailleurs, les dépenses 2021 comprennent le versement d'indemnités (523 k€ en AE et 423 k€ en CP) pour compenser des pertes de jouissance à la suite de dommages miniers, dont l'exploitant est disparu ou défaillant (principalement Charbonnages de France), ainsi que des frais d'expertise et d'avocat en lien avec des contentieux miniers.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
GEODERIS	6 350 756	6 096 726	6 350 756	6 096 726
DPSM	23 380 340	22 879 741	23 380 340	22 879 741
TOTAL	29 731 096	28 976 467	29 731 096	28 976 467

GIP GEODERIS

La subvention allouée en 2021 à GEODERIS a pour objet le financement d'études réalisées par le GIP en matière d'expertise technique pour l'État dans le domaine des risques présentés par les anciennes exploitations minières. Le détail de son action figure dans la partie « opérateurs ».

DPSM – BRGM

Le Département de prévention et de sécurité minière (DPSM) du BRGM assure, pour le compte de l'État, la gestion technique et opérationnelle des activités de surveillance des installations hydrauliques de sécurité et des installations de prévention des risques miniers (cavités, terrils en combustion, stations de relevage et de traitement des eaux, puits, galeries, piézomètres, etc.). Ainsi, 1 935 installations (636 installations relevant du code de l'environnement, 294 installations hydrauliques de sécurité, relevant de l'article L.163-11 du code minier et 1 005 installations et équipements de prévention et de surveillance des risques miniers, relevant de l'article L.174-2 du code minier) ont été gérées par le DPSM en 2021.

Les crédits versés à l'opérateur en 2021 ont été utilisés pour la surveillance de ces 1 935 installations ainsi que pour les frais de fonctionnement du DPSM (personnels, moyens logistiques et techniques).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En LFI 2021, il avait été évalué un besoin de 0,9 M€ en AE et CP dans l'éventualité où des procédures d'expropriation seraient à financer pour des biens exposés à des risques inhérents aux anciennes exploitations minières. Une seule acquisition foncière a fait l'objet d'une immobilisation corporelle au cours de l'exercice, pour 5 K€, sur l'ancien site minier et industriel de Salsigne. Par ailleurs, des retraits d'affectation d'AE antérieures ont été opérés pour un montant de - 0,1 M€.

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

La LFI 2021 prévoyait 1,5 M€ AE/CP pour l'indemnisation de victimes de dommages en cas de défaillance ou de disparition de l'ancien exploitant minier. L'exécution 2021 est constituée d'une indemnisation versée à un ménage pour un montant de 7,5 K€ en AE/CP mais la plupart des indemnisations de dommages sont imputées en dépenses de fonctionnement courant.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité sur les anciens sites miniers, les nouvelles conventions du département de prévention et de sécurité minière (DPSM) du BRGM sont programmées en LFI et exécutées sur la catégorie 31 de fonctionnement courant, considérant qu'il s'agit d'un contrat plutôt que d'une subvention. Ainsi, les CP destinés au règlement de ces travaux ont été programmés en LFI 2021 et payés sur le fonctionnement courant.

En 2021, seul un retrait d'affectation d'AE antérieures participe des transferts aux entreprises pour - 6 K€.

ACTION

12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		547 890 705	547 890 705		547 890 705	547 890 705
		525 943 897	525 943 897		526 214 016	526 214 016

Acteur essentiel de la transition énergétique et environnementale, l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à la disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets de recherche, d'études et d'investissements en matière de gestion et de valorisation des déchets, de préservation des sols, d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de qualité de l'air, de mobilité, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, de la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 ainsi que de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, l'ADEME poursuit et amplifie la réalisation des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du plan climat et de la feuille de route économie circulaire auxquels ses actions contribuent et qui nécessitent des soutiens financiers pour déclencher des modifications sociales et économiques, notamment au travers du fonds chaleur ou du fonds économie circulaire. Ce financement permet également à l'Agence de garantir les interventions pour la mise en sécurité des sites et sols pollués à responsable défaillant, et de réaliser sa montée en puissance sur les nouveaux fonds d'intervention (mobilité, hydrogène).

Le financement de l'agence, auparavant effectué par une affectation d'une part du produit de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) plafonnée à 448,7 M€, a été remplacé par une dotation budgétaire du programme 181 depuis 2018. Ce mode de financement présente l'avantage d'une plus grande souplesse en termes de trésorerie infra-annuelle. En outre, ce mode de financement permet une meilleure lisibilité du budget général et des dépenses publiques afférentes aux politiques publiques dont chaque ministre est chargé de rendre compte au Parlement.

L'agence est également largement mobilisée dans le cadre des Investissements d'avenir (financés par les programmes

P731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État, P422 – Valorisation de la recherche, P423 – Accélération de la modernisation des entreprises, P424 – Financement des investissements stratégiques) mais également du plan France Relance, que ce soit via le renforcement de dispositifs déjà en place, ou pour déployer de nouvelles modalités d'accompagnement des entreprises ou des territoires. Parmi les actions, l'ADEME se voit augmenter significativement les fonds économie circulaire et hydrogène, confier des crédits importants pour le fonds décarbonation de l'industrie, et déployer un nouveau fonds sur le tourisme durable. Elle accentue également ses soutiens à la transition écologique des TPE-PME et à la réhabilitation des friches. Les moyens de l'agence sont ainsi renforcés dans le cadre du plan de relance, au titre des programmes 362 « Écologie » et 364 « Cohésion », mais également par des crédits gérés en compte de tiers relatifs au financement du fonds décarbonation de l'industrie.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	547 890 705	525 943 897	547 890 705	526 214 016
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 315		273 434
Subventions pour charges de service public	547 890 705	525 940 582	547 890 705	525 940 582
Total	547 890 705	525 943 897	547 890 705	526 214 016

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du rapport annuel de performances pour l'ADEME.

Depuis 2018, l'agence est principalement financée par des subventions pour charges de service public. Elles représentent 93 % de ses ressources en 2021.

Le montant de la dotation de l'État du P181 s'est établi à 526 M€ contre 548 M€ fixés en loi de finances pour 2021. L'écart résulte essentiellement de la mise en réserve initiale ainsi que d'une réfaction opérée afin de prendre notamment en compte le paiement par le programme du contentieux « PAPREC GRAND ILE-DE-FRANCE » dans le cadre de la dépollution d'un centre de traitement des déchets.

Le niveau de financement de l'ADEME depuis 2018 a permis de doter l'établissement des crédits nécessaires pour honorer ses engagements passés et les paiements associés à réaliser.

ACTION

13 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)		29 824 608	29 824 608		29 824 608	29 824 608
		29 331 912	29 331 912		29 331 912	29 331 912

Depuis 2021, l'action 13 « INERIS » du programme 181 porte la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'opérateur précédemment répartie entre différentes actions et sous-actions du programme.

Créé par le décret n°90-1089 du 7 décembre 1990, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

(INERIS) est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement. L'INERIS intervient sur plusieurs des domaines de compétence de sa tutelle en particulier la prévention des risques technologiques et industriels, la prévention des risques naturels de mouvements de terrains et d'inondations liés aux ouvrages hydrauliques.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	29 824 608	29 331 912	29 824 608	29 331 912
Subventions pour charges de service public	29 824 608	29 331 912	29 824 608	29 331 912
Total	29 824 608	29 331 912	29 824 608	29 331 912

La dotation 2021 de l'INERIS au titre du programme 181 inclut une mesure de périmètre de 2 M€, correspondant à la compensation de l'assujettissement de l'établissement à la taxe sur les salaires.

L'exercice 2021 a été la première année de mise en œuvre du 5^{ème} contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'INERIS, COP qui couvre la période 2021-2025. Ce document s'inscrit dans la continuité du précédent COP en se basant sur la revue des activités qui a été conduite en 2019. Ce COP est structuré à partir des orientations stratégiques et des objectifs construits à partir des trois thématiques de la revue des activités (et des 16 activités clés) :

- maîtriser les risques liés à la transition énergétique et à l'économie circulaire ;
- comprendre et maîtriser les risques à l'échelle d'un site industriel et d'un territoire ;
- caractériser les dangers des substances et leurs impacts sur l'homme et la biodiversité via l'air, l'eau et les sols.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du rapport annuel de performances pour l'INERIS.

ACTION**14 – Fonds de prévention des risques naturels majeurs**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Fonds de prévention des risques naturels majeurs		415 000 000	415 000 000		205 000 000	205 000 000
		300 076 245	300 076 245		162 109 405	162 109 405

La budgétisation du Fonds de Prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) en 2021 sur la nouvelle action 14 du programme 181 s'est accompagnée d'un accroissement de ses ressources : en LFI 2021, elles ont été portées à 415 M€ en AE et 205 M€ en CP contre 131,5 M€ jusqu'alors. Les AE programmées en LFI 2021 comprennent une dotation de base de 255 M€, dont 50 M€ pour faire face aux suites de la tempête Alex dans les Alpes maritimes d'octobre 2020, ainsi qu'une dotation complémentaire et exceptionnelle de 160 M€ en AE afin de couvrir les opérations ayant déjà fait l'objet d'une délégation antérieure de crédits aux services déconcentrés par arrêté interministériel, mais n'ayant pas encore été concrétisée par un acte valant engagement de l'État au sens de l'article 30 du décret GBCP.

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs qui minorent le total affiché en AE de 38,7 M€, le total net des dépenses réalisées en 2021 s'élève en réalité à 338 743 781 € en AE et 162 109 405 € en CP.

Au 31 décembre 2021, la consommation des AE dites de « de base » a atteint 256 M€, soit un peu plus de 100 % de leur ressource en LFI (le surplus a été financé par fongibilité interne entre les actions du programme). Cela démontre un rythme d'engagement soutenu pour ce premier exercice de budgétisation.

Pour ce qui concerne les AE complémentaires, un peu plus de la moitié de leur ressource a été consommée au 31 décembre 2021, avec un montant de 82 M€.

Quant aux CP, le total des paiements s'est élevé à 162 M€, soit 79 % de la ressource de la LFI 2021, ce qui représente une hausse sensible en comparaison à la moyenne des décaissements sur la période 2015-2020. Le solde des CP non consommés à la clôture de l'exercice, soit 43 M€, fait l'objet d'un report sur l'exercice 2022.

Suite à l'important travail de reprise des engagements juridiques antérieurs à 2021 par les services de l'État, le FPRNM a mobilisé les crédits alloués sans discontinuité malgré l'intégration au budget général de l'État en 2021, en premier lieu au bénéfice des collectivités territoriales.

Sous-action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
01 - Plans d'action portés par les collectivités locales (dont PAPI)	165 585 365	174 804 445	84 650 000	86 505 119
02 - Plan séisme Antilles	70 863 415	37 509 143	40 100 000	15 799 519
03 - Mesures individuelles réduction vulnérabilité (hors plan d'action) (dont acquisitions de biens et expropriations)	119 973 171	88 194 727	39 850 000	25 168 040
04 - Connaissance et évaluation des risques naturels (hors plans d'action)	34 897 561	20 042 981	20 300 000	17 115 598
05 - Mise en conformité des digues domaniales	23 680 488	18 192 485	20 100 000	17 521 129
Total	415 000 000	338 743 781	205 000 000	162 109 405

Pour la sous-action « plan d'action portés par les collectivités locales (dont PAPI) », l'opération la plus importante concerne le casier-pilote de La Bassée (Seine-et-Marne) porté par le syndicat mixte Seine Grands Lacs dans le cadre du PAPI Seine-et-Marne francilienne qui a mobilisé l'action 14 à hauteur de 44 M€ d'AE et 13 M€ de CP.

Pour la sous-action « Plan séisme Antilles », a par exemple été financé le confortement parasismique des bâtiments utilisés pour la gestion de crise, comme le palais d'Orléans (préfecture de Guadeloupe) .

Pour la sous-action « mesures individuelles réduction vulnérabilité (hors plan d'action) (dont acquisitions de biens et expropriations) », l'opération la plus significative est la convention avec l'EPF PACA pour les acquisitions amiables et expropriations des habitations ayant subi la tempête Alex d'octobre 2020 dans les Alpes-Maritimes (60 M€ AE).

La sous-action « Connaissance et évaluation des risques naturels (hors plans d'action) » a été mobilisée pour le financement des actions d'informations préventives sur les risques comme les campagnes de sensibilisation sur les crues cévenoles et les incendies de forêt, ainsi que pour la préparation et élaboration des plans de prévention des risques naturels.

Pour la sous-action « Mise en conformité des digues domaniales », les opérations financées le sont dans le cadre du plan Loire, en Savoie, dans l'Aisne et en Ile-et-Vilaine.

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	33 453 658	5 156 907	27 500 000	20 047 765
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	33 453 658	4 656 907	27 500 000	19 547 765
Subventions pour charges de service public		500 000		500 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	54 463 415	11 130 694	32 100 000	14 007 727
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	54 463 415	11 130 694	32 100 000	14 007 727
Titre 6 : Dépenses d'intervention	327 082 927	283 788 645	145 400 000	128 053 913
Transferts aux ménages	13 175 610	3 753 541	8 050 000	2 694 825
Transferts aux entreprises	10 914 635	95 067 671	600 000	5 946 416
Transferts aux collectivités territoriales	288 926 828	178 598 370	128 950 000	112 729 005
Transferts aux autres collectivités	14 065 854	6 369 062	7 800 000	6 683 667
Total	415 000 000	300 076 245	205 000 000	162 109 405

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT**

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	33 453 658	23 198 570	27 500 000	19 547 765
TOTAL	33 453 658	23 198 570	27 500 000	19 547 765
Retraitements (REJB, recyclages)		-18 541 663		
TOTAL CHORUS	33 453 658	4 656 907	27 500 000	19 547 765

Élaboration des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN), information préventive et cartographie des risques d'inondation :

L'essentiel des crédits de fonctionnement mobilisés en 2021 sur l'action 14 du programme a pour objet la connaissance et l'évaluation des risques (hors plans d'action).

Ces crédits ont notamment financé des actions d'information préventive sur les risques majeurs telles que les campagnes de sensibilisation sur les crues cévenoles et les incendies de forêt. Ils ont également contribué à la préparation et l'élaboration de plans de préventions de risques ainsi qu'à la caractérisation de risques naturels tels que les aléas de mouvements de terrain.

Opérations de prévention du risque sismique pour les immeubles domaniaux utiles à la gestion de crise :

Dans le cadre du Plan Séisme Antilles (PSA), les DEAL de Guadeloupe et Martinique ont engagé et payé partiellement en 2021 des études de diagnostic sismique ainsi que des marchés de maîtrise d'œuvre pour des études et travaux de confortement des bâtiments des services de l'État selon les normes parasismiques.

Réduction de la vulnérabilité pour les biens des particuliers :

Les crédits de fonctionnement mobilisés en 2021 pour la réduction de la vulnérabilité des biens de particuliers consistent notamment en l'engagement et le paiement d'études et expertises préalables à des travaux et de marchés relatifs à l'acquisition amiable ou l'expropriation de biens, et en l'organisation d'ateliers en vue du partage et de la

construction d'une vision commune de la résilience. Une grande part de ces dépenses concerne des biens exposés aux inondations dans le Gard et dans les Alpes-Maritimes.

En complément de ces dépenses de fonctionnement, d'autres crédits ont contribué au financement des mesures de réduction de la vulnérabilité, en titre 5 pour les frais liés à l'achat de biens et en titre 6 pour les subventions versées à des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales.

Mise en conformité des digues domaniales :

Une partie des crédits programmés en investissement dans le cadre de la LFI 2021, ont été consommés en fonctionnement dans le cadre de marchés de travaux de réfection de digues domaniales, plus particulièrement dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature et en région Bretagne.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
BRGM		500 000		500 000
TOTAL		500 000		500 000

En 2021, le BRGM a financé deux chantiers importants pour l'évolution et la modernisation du portail d'information GEORISQUES sur l'exposition aux risques majeurs sur le territoire français, au bénéfice notamment de l'information du public sur son exposition aux risques naturels majeurs.

Ainsi, la subvention pour charge de service public allouée à l'opérateur en 2021 comprend le versement de 500 K€ en AE et CP sur l'action 14 du programme.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	54 463 415	13 760 812	32 100 000	14 007 727
TOTAL	54 463 415	13 760 812	32 100 000	14 007 727
Retraitements (REJB, recyclages)		-2 630 118		
TOTAL CHORUS	54 463 415	11 130 694	32 100 000	14 007 727

DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Opérations de prévention du risque sismique pour les immeubles domaniaux utiles à la gestion de crise :

Presque la moitié des dépenses d'investissement réalisées en 2021 sur l'action 14 du programme, s'inscrivent dans le cadre de marchés de travaux de confortement parasismique, de réhabilitation de bâtiments existants ou de construction d'extensions au titre du Plan Séisme Antilles (PSA), en Guadeloupe dont le principal bénéficiaire concerne le palais d'Orléans, siège de sa préfecture mais aussi en Martinique.

Acquisitions et expropriations de biens et relogement portés par l'État :

Les mesures d'acquisitions amiables et d'expropriations constituent également une part importante des investissements engagés et payés en 2021 pour des biens immobiliers exposés à un risque naturel majeur tel que l'effondrement de carrière en Nouvelle-Aquitaine ou aux inondations telles que la crue de l'Aude d'octobre 2018.

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

La majorité des crédits mobilisés en 2021 pour la réduction de la vulnérabilité sont comptabilisés parmi les dépenses d'intervention.

Travaux de confortement des digues domaniales :

Les opérations financées en 2021 pour des travaux de confortement des digues domaniales constituent le poste principal des dépenses d'investissement de l'action 14 en 2021. Il s'agit pour l'essentiel de la poursuite des opérations sur les digues de la Loire dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature et d'opérations en cours en Savoie.

DÉPENSES D'INTERVENTION

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Transferts aux ménages	13 175 610	4 160 749	8 050 000	2 694 825
Transfert aux entreprises	10 914 635	95 313 147	600 000	5 946 416
Transfert aux collectivités territoriales	288 926 828	194 095 521	128 950 000	112 729 005
Transferts aux autres collectivités	14 065 854	7 714 982	7 800 000	6 683 667
TOTAL	327 082 927	301 284 399	145 400 000	128 053 913
Retraitements (REJB, recyclages)		-17 495 754		
TOTAL CHORUS	327 082 927	283 788 645	145 400 000	128 053 913

TRANSFERTS AUX MÉNAGES**Études et travaux pour la réduction de la vulnérabilité pour les biens des particuliers :**

Les transferts de l'action 14 versés en 2021 à des particuliers ont pour principal objet les mesures de réduction de la vulnérabilité face aux risques d'inondation pour les biens des particuliers imposés par un PPRN ou identifiés par un diagnostic dans le cadre d'un PAPI ou face à d'autres risques tels que les cavités souterraines.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

Parmi les dépenses d'intervention de l'action 14, les transferts aux entreprises représentent le deuxième poste de dépenses le plus important en termes de crédits mobilisés, après les transferts aux collectivités locales, notamment pour les mesures suivantes :

Études et travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises :

Les transferts aux entreprises ont contribué en 2021 au financement des mesures de réduction de la vulnérabilité et complètent ainsi les transferts versés aux ménages lorsque les entreprises emploient moins de vingt salariés ou les transferts versés aux collectivités locales lorsque l'organisme bénéficiaire a le statut d'un EPIC.

L'engagement en 2021 d'un avenant à la convention conclue avec l'établissement public foncier de PACA pour le financement des acquisitions amiables à la suite de la tempête Alex d'octobre 2020, représente à lui seul 63 % du total des transferts aux entreprises versés en 2021 sur l'action 14.

Prévention du risque sismique

Les transferts aux entreprises complètent le financement des mesures de prévention du risque sismique dans le cadre du Plan Séisme Antilles, qui font également l'objet de transferts aux ménages, en particulier une part importante sur les études et travaux de confortement parasismique des HLM.

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cette catégorie de dépense constitue le principal poste de dépenses du FPRNM en 2021, à la fois en titre 6 et toutes catégories confondues.

Études, travaux et équipements de prévention dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité territoriale :

Presque la moitié des crédits mobilisés en 2021 au titre du FPRNM (toutes catégories confondues) relèvent des plans d'action portés par les collectivités locales via des subventions pour les études, équipements et travaux de prévention et/ou de protection des risques naturels notamment s'inscrivant dans les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), les Stratégies Territoriales pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM) et les Plans d'Actions et de Prévention des cavités (PAPRICA).

L'un des engagements prédominants est la convention conclue en Ile-de-France avec le syndicat mixte Seine Grands Lacs pour le casier pilote de La Bassée, qui représente plus d'un quart des transferts aux collectivités territoriales engagés en 2021 sur l'action 14.

En 2021, les **mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité**, grâce à l'acquisition amiable de biens menacés ont été un axe important des interventions du FPRNM au bénéfice des collectivités locales, en grande majorité en région PACA. Le **Plan séisme Antilles** a également été un vecteur majeur des opérations du FPRNM en faveur de ces derniers, pour les études et travaux de confortement parasismique d'établissements scolaires publics en Guadeloupe et Martinique,

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

En fonction du statut des organismes bénéficiaires, les crédits du FPRNM ont également financé des transferts aux autres collectivités, plus particulièrement pour des actions prévues par les PAPI et pour la mise en conformité des digues domaniales.

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)	10 939 205	10 939 205	8 958 450	8 958 450	11 814 535	10 647 535
Subventions pour charges de service public	8 939 205	8 939 205	8 958 450	8 958 450	8 814 535	8 814 535
Transferts	2 000 000	2 000 000			3 000 000	1 833 000
ONF - Office national des forêts (P149)	3 493 839	3 676 589	3 340 000	3 340 000	4 715 759	4 715 759
Subventions pour charges de service public	3 493 839	3 676 589	3 340 000	3 340 000	4 715 759	4 715 759
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)					372 543	141 514
Transferts					372 543	141 514
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	987 667	714 000			1 644 744	611 186
Transferts	987 667	714 000			1 644 744	611 186
Météo-France (P159)	-142 081	2 984 960	3 850 000	3 850 000	2 116 200	2 025 320
Dotations en fonds propres					2 116 200	877 000
Transferts	-142 081	2 984 960	3 850 000	3 850 000		1 148 320
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	137 987	1 309 662			121 421	1 319 097
Transferts	137 987	1 309 662			121 421	1 319 097
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	571 287 734	571 287 734	551 590 604	551 590 604	525 940 582	525 940 582
Subventions pour charges de service public	571 287 734	571 287 734	551 590 604	551 590 604	525 940 582	525 940 582
GEODERIS (P181)	6 160 233	6 160 233	6 350 756	6 350 756	6 096 726	6 096 726
Subventions pour charges de service public	6 160 233	6 160 233	6 350 756	6 350 756	6 096 726	6 096 726
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	39 899 586	39 896 586	29 824 608	29 824 608	29 388 527	29 348 777
Subventions pour charges de service public	39 883 586	39 883 586	29 824 608	29 824 608	29 339 027	29 339 027
Transferts	16 000	13 000			49 500	9 750
CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (P174)	211 776	211 776			227 175	213 383
Transferts	211 776	211 776			227 175	213 383
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	1 673 000	1 360 800			1 887 049	1 842 458
Transferts	1 673 000	1 360 800			1 887 049	1 842 458
Universités et assimilés (P150)	383 003	265 868			458 235	457 546
Subventions pour charges de service public	30 000					30 000
Transferts	353 003	265 868			458 235	427 546
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	20 000	20 000			18 163	18 163
Transferts	20 000	20 000			18 163	18 163
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	365 000	328 500			615 000	565 000
Transferts	365 000	328 500			615 000	565 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	24 789 054	26 330 871	27 291 823	27 291 823	29 721 998	28 287 467
Subventions pour charges de service public	24 709 374	25 567 025	27 291 823	27 291 823	27 238 409	27 238 409
Transferts	79 680	763 846			2 483 589	1 049 058
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	118 378	179 853			332 000	329 500

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
(P172)						
Transferts	118 378	179 853			332 000	329 500
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)					466 429	466 429
Transferts					466 429	466 429
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	1 926 983	1 926 983	1 770 000	1 770 000	2 051 910	1 889 410
Subventions pour charges de service public	1 926 983	1 926 983	1 770 000	1 770 000	1 851 910	1 851 910
Transferts					200 000	37 500
Groupe Mines Télécom (P192)	36 201	28 100			36 125	33 483
Transferts	36 201	28 100			36 125	33 483
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	35 000	17 500				10 000
Transferts	35 000	17 500				10 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)					35 000	
Transferts					35 000	
ARS - Agences régionales de santé (P124)	5 955	5 955			104 955	5 955
Transferts	5 955	5 955			104 955	5 955
VNF - Voies navigables de France (P203)					4 100 000	
Transferts					4 100 000	
Total	662 328 520	667 645 176	632 976 241	632 976 241	622 265 077	614 965 290
Total des subventions pour charges de service public	656 430 954	657 441 355	629 126 241	629 126 241	603 996 948	604 026 948
Total des dotations en fonds propres					2 116 200	877 000
Total des transferts	5 897 565	10 203 821	3 850 000	3 850 000	16 151 928	10 061 342

La définition et la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de prévention des risques naturels, technologiques et miniers font appel au concours de nombreux opérateurs – établissements publics administratifs, industriels et commerciaux, ou à caractère scientifique, groupements publics, associations, etc. – qui bénéficient, au titre de leurs missions de recherche, d'expertise, de contrôle ou encore de prévention, d'un financement du programme 181 « Prévention des risques ». Le programme porte en particulier le financement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, dont il constitue l'essentiel des ressources.

Les transferts versés en 2021 aux opérateurs du programme sont présentés dans la JPE de chacune des actions concernées du programme :

- sur l'action 1 du programme, les subventions versées à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ont été supérieures aux prévisions de la LFI afin de contribuer au financement du programme national de recherche en environnement santé travail (PNR EST) et de l'élaboration de la 3^{ème} étude de l'alimentation totale (EAT3) ;

- sur l'action 10, un concours financier a été apporté en 2021 à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour leur participation au consortium scientifique en charge de l'élaboration de projections hydro-climatiques, dans le cadre du projet de recherche et développement Explore 2 sur la période 2021-2025.

Le BRGM a également été subventionné pour son appui aux services déconcentrés dans la réalisation de retours d'expériences ou diagnostics post-événements.

Sur cette même action, les subventions versées à Météo-France s'inscrivent dans le cadre d'une convention cadre 2016-2021, prolongée par voie d'avenant jusqu'à fin 2023, au titre des programmes 2017-2019 et 2019-2023 dont les deux conventions financières avaient été engagées lors des précédents exercices.

Les transferts alloués en 2021 aux autres opérateurs qui ne relèvent pas du programme 181 concernent notamment :

Prévention des risques

Programme n° 181 | Justification au premier euro

- Voies navigables de France (VNF), dont la convention attributive de subvention engagée en 2021 a pour objet des études et travaux liés à l'ouvrage de la digue de Marizelle dans les Hauts-de-France (études de diagnostic, de conception et de maîtrise d'œuvre, étude de danger) ;
- l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) dans le cadre du programme d'action 2021 du réseau de surveillance volcanologique et sismologique de Mayotte (REVOSIMA) ;
- le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) pour sa contribution à l'amélioration de la surveillance des niveaux de la mer en cas de tempête ou de houle (études de modélisation et de mise en place de marégraphes), dans le cadre de la convention « collaboration littoral SHOM 2021-2024 » ;
- l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) notamment pour la réalisation de campagnes de levées LIDAR ;
- le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), pour son activité d'expertise dans le champ des politiques publiques portées par la DGPR ainsi que pour le développement de la plate-forme mutualisée d'aide au diagnostic environnemental (PLAMADE).

L'appui de l'opérateur aux budgets opérationnels de programme (BOP) déconcentrés a également donné lieu au versement de subventions : en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) dans le cadre de son intervention en situation de crise à la suite de la tempête Alex, à la Réunion pour l'élaboration du diagnostic de la santé environnementale des habitants et à Mayotte pour son appui sur les aménagements en zones soumises à aléa d'inondation ou de submersion.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	0	853	217	0	21	3
	0	867	242	0	35	3
	0	867	248	0	28	2
GEODERIS	0	0	0	0	0	22
	0	0	0	0	0	23
	0	0	0	0	0	22
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	0	496	38	14	0	0
	0	485	54	22	0	0
	0	486	35	13	0	0
Total	0	1 349	255	14	21	25
	0	1 352	296	22	35	26
	0	1 353	283	13	28	24

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'INERIS a clos l'exercice 2021 avec une réalisation de 486,2 ETPT, anticipée en budget rectificatif, très légèrement au dessus de son plafond d'emplois, fixé à 485 ETPT, soit un dépassement de 1,2 ETPT. Pour mémoire, le plafond 2021 était en baisse de 13 ETPT par rapport à l'autorisation de 2020. Ce dépassement tient à une anticipation incomplète des démissions, qui n'a pu être compensée par des reports ou baisses de recrutements. En effet, en 2021, le nombre de démissions constatées (5) s'est trouvé sensiblement inférieur à la moyenne annuelle constatée sur les cinq dernières années (14).

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	1 352	1 353

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-31	-4

La réalisation du schéma d'emploi à - 4 ETP pour l'ensemble des opérateurs dont le programme est chef de file se décompose de la manière suivante : + 9 ETP pour l'ADEME et - 13 pour l'INERIS.

En ce qui concerne l'ADEME, le schéma d'emploi prévoyait une réduction de 18 ETP en 2021 et dans le même temps, en correction technique, l'intégration sous plafond d'emplois de la nouvelle direction de la supervision des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette direction a été dotée de 27 ETPT, ce qui s'est traduit par une hausse du même niveau d'ETP et au global d'un schéma d'emploi de + 9 ETP entre fin 2020 et fin 2021.

Opérateurs

OPÉRATEUR

ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a été créée par la loi du 19 décembre 1990 sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'environnement et du ministère de l'enseignement supérieur.

Acteur essentiel de la transition énergétique et environnementale, elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à la disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets de recherche, d'études et d'investissements en matière de gestion et de valorisation des déchets, de préservation des sols, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, de qualité de l'air, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

L'ADEME dispose d'une importante capacité d'engagement de crédits incitatifs dans le cadre des dotations budgétaires allouées par l'État, renforcée fin 2020 par l'attribution de moyens significatifs pour conduire plusieurs mesures du plan France relance. Malgré le contexte lié à la crise sanitaire Covid-19, les annulations ou report de projets, l'ADEME a atteint ses objectifs en 2021 avec un niveau d'engagement exceptionnel : sur le périmètre d'intervention classique de l'ADEME, le niveau d'engagement du budget incitatif sur dotations de l'État s'est élevé à 777 M€, et sur le périmètre du plan France Relance plus de 390 M€ ont été engagés pour de nouveaux projets, auxquels il faut ajouter 202 M€ pour le fonds décarbonation de l'industrie géré en compte de tiers.

La contractualisation de ces projets a été réalisée au sein d'un nouvel outil de gestion, OPALE, mis en service en janvier 2021, permettant de dématérialiser le processus depuis la demande d'aide déposée sur le portail bénéficiaire AGIR jusqu'à la signature électronique des contrats. L'agence a également mis en place une nouvelle organisation de la gestion, confiant à un service dédié le paiement des subventions.

Grâce à cette réorganisation et malgré un volume très important de projets suivis ainsi que les perturbations occasionnées par la pandémie de COVID-19 pour les acteurs économiques, l'ADEME a pu porter le niveau des paiements sur son budget incitatif à 489 M€ (contre 485 M€ l'année passée), complétés par 86 M€ dans le cadre du plan de relance – y compris fonds de décarbonation de l'industrie –, 181 M€ sur les contrats investissements d'avenir et 22 M€ pour les contrats de ressources externes. Durant cette période de difficultés économiques pour les entreprises, l'agence a poursuivi ses efforts sur le suivi des réalisations des opérations financées et la gestion des paiements, contribuant ainsi à soutenir les bénéficiaires et prestataires et à faciliter leurs trésoreries respectives.

En termes de performance, sur les 21 indicateurs du contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2020-2023, les cibles ont été atteintes pour 17 d'entre eux, 3 indicateurs présentent un résultat proche de la cible et un seul indicateur n'a pas été atteint.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie					846 466	193 771
Dotations en fonds propres					1 103	117
Transferts					845 363	193 654
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	59				59	15
Transferts	59				59	15
P134 – Développement des entreprises et régulations	120 000					
Transferts	120 000					
P203 – Infrastructures et services de transports						
Transferts						
P113 – Paysages, eau et biodiversité					56	
Transferts					56	
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	66					34
Transferts	66					34
P181 – Prévention des risques	571 288	571 288	551 591	551 591	525 941	525 941
Subventions pour charges de service public	571 288	571 288	551 591	551 591	525 941	525 941
P123 – Conditions de vie outre-mer						
Transferts						
P363 – Compétitivité					435	435
Subventions pour charges de service public					435	435
P364 – Cohésion					25 000	5 000
Transferts					25 000	5 000
P731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	50 000	50 000			140 000	140 000
Dotations en fonds propres	50 000	50 000			140 000	140 000
P422 – Valorisation de la recherche		37 000		86 000		86 000
Transferts		37 000		86 000		86 000
P423 – Accélération de la modernisation des entreprises	-23 300	31 000		4 367	6 000	10 367
Transferts	-23 300	31 000		4 367	6 000	10 367
P424 – Financement des investissements stratégiques					1 950 000	155 000
Transferts					1 950 000	155 000
Total	718 112	689 288	551 591	641 957	3 493 957	1 116 562

Depuis 2018, l'agence ne perçoit plus de taxe affectée et est principalement financée par des SCSP. Le montant de cette dotation de l'État, versée par le P 181, s'est établi à 526 M€ en AE=CP contre 552 M€ fixés en projet de loi de finances pour 2021 suite à la mise en réserve et à des réaffectations de dépenses pour 3 M€.

Concernant le financement du plan de relance, l'ADEME a perçu au titre des programmes 362 et 364 117 M€ pour le financement des actions gérés en compte propre et 84 M€ au titre du fonds décarbonation de l'industrie géré en comptes de tiers. En AE, le financement octroyé représente 881 M€ sur ces deux programmes, dont 446 M€ pour le fonds décarbonation de l'industrie.

En 2017, l'État a conforté le rôle de l'ADEME en tant qu'opérateur du PIA3 pour un montant total d'AE d'1 milliard d'euros complémentaires, dont 600 millions en aides d'État et 400 millions en fonds propres, répartis sur 3 actions distinctes soit nouvelles soit dans la continuité des actions menées dans le cadre du PIA :

- Action « Concours d'innovation » dotée de 150 M€ en aides d'État qui cible prioritairement les start-ups et PME ;
- Action « Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition » dans la continuité de l'action démonstrateur du PIA2, dotée de 300 M€ en aides d'État et de 400 M€ en fonds propres ;
- Action « Accélérer le développement des écosystèmes d'innovation performants », notamment dans le domaine des transports, dotée de 150 M€ en aides d'État.

L'État a procédé à de nouveaux redéploiements de 25 M€ en 2018 et de 150 M€ en 2019 et 90 M€ en 2021 prélevés sur l'action « Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique », mais également de 14 M€ en 2019 et 35 M€ en 2020 sur l'action « Concours d'innovation » et de 25 M€ sur l'action « Écosystèmes d'innovation performants » en 2019. Par ailleurs, un rétablissement de 9 M€ sur l'action « concours d'innovation » et de 40 M€ sur l'action « véhicules et transports du futur » a été opéré en 2021.

Les actions du PIA sont gérées en compte de tiers uniquement, elles n'impactent ni le compte de résultat de l'ADEME ni son tableau d'évolution de la situation patrimoniale ; le PIA est financé par les programmes 731 « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État », 422 « Valorisation de la recherche » et 423 « Accélération de la modernisation des entreprises ».

En 2021, L'ADEME a également été retenue pour le Volet 4 du PIA financé par le programme 424 "Financement des investissements stratégiques". Elle s'est vu confier 3 nouvelles actions représentant 1 950 M€ en AE :

- « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales » pour 750 M€,
- « Maturation de technologies, R&D partenariale, valorisation de la recherche et transfert de technologies » pour 200 M€,
- « Soutien au déploiement » pour 1 000 M€.

Le financement perçu par l'ADEME en CP représente 155 M€ en 2021 sur ce programme. L'agence complète ces financements par des recettes sur ressources externes liées à des programmes CEE (SARE, EVE, AVELO, etc.) et d'autres subventions contractualisées avec l'Union européenne, l'État ou les collectivités territoriales, ainsi que par des recettes propres, à hauteur de 50 M€.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	75 137	73 375	Subventions de l'État	626 143	643 522
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	500	524	– subventions pour charges de service public	626 143	525 941
			– crédits d'intervention(transfert)		117 582
Fonctionnement autre que les charges de personnel	137 936	158 034	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	537 850	450 827	Autres subventions	28 766	15 064
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	7 228	39 946	Revenus d'activité et autres produits	14 472	59 747
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	7 228	39 946	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		24 702
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	50	47
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	119	151
Total des charges	750 922	682 236	Total des produits	669 381	718 333
Résultat : bénéfice		36 097	Résultat : perte	81 541	
Total : équilibre du CR	750 922	718 333	Total : équilibre du CR	750 922	718 333

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	74 482		Capacité d'autofinancement		51 143
Investissements	43 587	26 144	Financement de l'actif par l'État		126
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	281	102
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	118 070	26 144	Total des ressources	281	51 372
Augmentation du fonds de roulement		25 228	Diminution du fonds de roulement	117 789	

* Voté

Les subventions pour charges de service public ont été réduites par rapport au budget initial à la suite d'un amendement à la loi de finances et à des réaffectations de dépenses pour 3 M€. A contrario les subventions liées au plan de relance sont plus élevées que prévu (+26 M€).

Hors produits calculés, les autres produits sont plus importants que prévus et s'expliquent principalement par la comptabilisation d'annulations ou corrections de charges à payer sur exercices antérieurs, la facturation des indus relatifs à des trop versés, ainsi que le versement de l'intéressement sur les retours financiers négocié dans le cadre de la convention financière du PIA. De plus, en 2021, le Conseil d'État a prononcé une astreinte relative à la qualité de l'air à l'encontre de l'État, dont l'agence a perçu une fraction pour 3,3 M€.

Concernant les produits calculés, les reprises de provisions s'élèvent à 24,7 M€ au 31 décembre 2021. Elles sont constituées de la reprise des provisions clients (5 M€), de la reprise des provisions liées au passif social (18,1 M€), de

Prévention des risques

Programme n° 181 | Opérateurs

la reprise des provisions pour risques et charges d'exploitation (0,7 M€) et des reprises de provisions sur les autres immobilisations financières (0,8 M€).

Concernant les charges, leur décomposition entre enveloppes est la suivante :

- Les charges de personnel sont alignées avec le budget initial en dehors du poste de provision pour congés payés pour lequel les prises de congés payés importantes au cours de l'exercice ont eu pour conséquence une moindre provision par rapport à 2020 ;

- Hors charges calculées, les charges de fonctionnement, sont inférieures aux prévisions encore fortement impactées par la crise sanitaire Covid-19 avec des projets qui se décalent dans le temps. Les dépenses de déplacements et missions, sont par ailleurs en nette diminution. En revanche, certains achats ont été plus nombreux, notamment dans le cadre de prestations informatiques externalisées. Enfin, afin de faire face à la surcharge d'activité occasionnée par le plan de relance, l'ADEME a fait appel à du personnel intérimaire.

- Concernant les dépenses d'intervention, les demandes de versements sont inférieures aux prévisions. Sur la chaleur renouvelable notamment, on note des décalages dans certains projets et un retard dans l'avancement d'unités de méthanisation en injection. S'agissant de l'économie circulaire, on observe parfois un retard des appels de fonds sur des investissements liés à des opérations de méthanisation et de valorisation organique. Concernant le plan de relance, une majorité des paiements a été réalisée sur les actions d'accompagnement des TPE-PME engagées dans la transition écologique (20,7 M€) alors que les engagements tardifs sur les dossiers d'investissements dans l'hydrogène bas carbone n'ont pas permis le paiement des avances à notification sur 2021.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
1 687 943	1 664 585	1 958 687

Hors investissement d'avenir, la trésorerie de l'agence passe de 233,6 M€ en compte financier 2020 (dont 230,9 M€ de trésorerie non fléchée et 2,6 M€ de trésorerie fléchée) à 311 M€ en compte financier 2021 (dont 224,9 M€ de trésorerie non fléchée et 86,1 M€ de trésorerie fléchée).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	83 227	83 227	83 253	83 253
Fonctionnement	135 558	122 618	131 374	102 195
Intervention	1 025 560	540 987	1 059 229	451 286
Investissement	20 059	20 369	24 549	19 565
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 264 403	767 202	1 298 405	656 300
dont contributions employeur au CAS pensions	500	500	524	524

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	653 890	553 821
Subvention pour charges de service public	626 143	525 941
Autres financements de l'État	208	3 397
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	2 087	2 376
Recettes propres	25 452	22 107
Recettes fléchées	18 193	137 817
Financements de l'État fléchés	0	116 300
Autres financements publics fléchés	1 139	0
Recettes propres fléchées	17 054	21 517
Total des recettes (C)	672 083	691 637
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	35 338
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	95 119	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Autres actions	3 650	44 452	40 451	170 180	90 606	3 462	3 087	221 744	137 795	
	3 845	45 229	37 028	191 202	67 175	2 830	2 669	243 106	110 718	
Bâtiment économe en énergie	0	11 306	11 445	9 412	23 600	538	316	21 256	35 362	
	0	11 130	13 161	9 269	20 095	538	222	20 938	33 477	
Budget annexe filières REP	1 967	6 349	6 349	0	0	2 500	2 500	10 815	10 815	
	0	2 213	2 077	0	0	3 898	2 967	6 111	5 044	
Budget de moyens	75 460	18 105	18 473	0	0	8 964	8 799	102 529	102 732	
	77 386	17 059	16 660	0	0	9 311	7 358	103 756	101 404	
Chaleur renouvelable	0	6 340	6 478	342 910	220 131	750	2 124	350 000	228 734	
	0	5 547	4 830	342 260	216 626	1 736	1 056	349 544	222 513	
Economie circulaire et déchets	0	16 764	15 090	145 900	127 384	1 336	1 035	164 000	143 508	
	0	20 977	13 790	140 359	106 852	2 023	1 704	163 360	122 345	
Relance : éco. circulaire et déchets	0	7 228	4 665	187 772	34 335	0	0	195 000	39 000	
	0	5 655	3 022	215 019	12 563	0	0	220 674	15 586	
Relance : rénov. énergétique	0	13 614	8 771	93 886	20 395	0	0	107 500	29 166	
	0	8 583	1 279	70 791	25 541	39	8	79 413	26 828	
Relance : sites pollués et friches	0	741	478	19 259	3 522	0	0	20 000	4 000	
	0	848	395	27 665	136	0	0	28 513	531	
Relance : stratégie hydrogène	0	1 853	1 232	48 147	9 068	0	0	50 000	10 300	
	0	1 477	764	60 225	0	0	0	61 702	764	
Ressources externes	2 150	8 806	9 185	8 095	11 947	2 509	2 509	21 560	25 791	
	2 022	12 655	9 189	2 439	2 297	4 173	3 581	21 289	17 090	
Total	83 227	135 558	122 618	1 025 560	540 987	20 059	20 369	1 264 404	767 202	
	83 253	131 374	102 195	1 059 229	451 286	24 549	19 565	1 298 405	656 300	

* Voté

Prévention des risques

Programme n° 181 | Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	95 119	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	20 080	704
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	222 593	308 475
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	337 792	309 179
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	270 744
Abondement de la trésorerie fléchée	67 049	276 973
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	337 792	579 923

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	35 338
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	80	56
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	288 919	544 530
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	288 999	579 923
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	48 793	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	115 842	6 229
Total des financements	337 792	579 923

* Voté

Le solde budgétaire du budget annexe est un déficit de 6,8 M€ et le solde budgétaire du budget principal est de 42,1 M€. La situation d'excédent de 33,3 M€ présentée dans le tableau d'équilibre financier correspond à une situation nette sur le budget consolidé de l'ADEME.

Malgré le contexte lié à la crise sanitaire Covid-19, les annulations ou report de projets, l'ADEME a atteint ses objectifs en 2021 avec un niveau d'engagement exceptionnel : sur le périmètre d'intervention classique de l'ADEME (777 M€), sur le périmètre du plan France Relance (390 M€), sur le budget de ressources externes (29 M€), et sur le budget de moyens (102 M€). Il faut ajouter à cela des engagements sur des crédits gérés pour compte de tiers : pour le fonds décarbonation de l'industrie (202 M€), pour le PIA (151 M€), et sur des ressources externes (35 M€).

Le niveau des paiements a également été important : 489 M€ sur le budget incitatif (pour une prévision de 545 M€), 44 M€ sur le plan de relance, 22 M€ sur les ressources externes et 101 M€ sur le budget de moyens. Les contrats gérés en compte de tiers ont également généré des décaissements importants : 42 M€ sur le plan de relance (fonds décarbonation de l'industrie) et 181 M€ sur les contrats investissements d'avenir.

L'ADEME a perçu 116 M€ pour le financement du plan de relance. Ces recettes ont été reclassées en recettes fléchées.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 070	1 109	1 115
– sous plafond	853	867	867
– hors plafond	217	242	248
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	21	35	28
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		3	2
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		3	2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le plafond d'emplois, inscrit en loi de finances à 867 ETPT, a été atteint.

S'agissant du périmètre des effectifs sous plafond d'emploi mesuré au 31 décembre de chaque exercice (CDI, détachés et CDD pour accroissement temporaire d'activité), le schéma d'emplois prévoyait une réduction de 18 ETP en 2021 et dans le même temps l'intégration sous plafond d'emplois de la nouvelle direction de la supervision des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette direction a été dotée de 27 ETP, ce qui s'est traduit par une hausse de 9 ETP entre fin 2020 et fin 2021.

Au 31 décembre 2021, les effectifs sous plafond s'établissent à 859 ETP, contre 850 au 31 décembre 2020.

S'agissant des effectifs hors plafond, leur évolution de 258 en 2020 à 281,7 en 2021 s'explique pour l'essentiel par le recours aux CDD financés sur ressources externes qui augmentent de 16,5 ETP en 2021 à 35 ETP. De même, le fait que les doctorants puissent prolonger de 6 mois leur contrat du fait de la crise sanitaire, a eu pour effet d'augmenter de 8 postes les ETP au 31/12/2021.

OPÉRATEUR

GEODERIS

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le groupement d'intérêt public « GEODERIS » a été créé en 2001 et a été renouvelé en 2018 jusqu'au 31 décembre 2026 afin de permettre à l'État de disposer d'un expert dans le domaine des risques présentés par les anciennes exploitations minières. Les deux établissements publics (INERIS et BRGM) qui le constituent avec l'État ont mis à sa disposition, d'une part, des compétences dont ils disposaient dans ce domaine et ont procédé, d'autre part, à des recrutements spécifiques. GEODERIS connaît une activité importante ces dernières années, qui s'est poursuivie en 2020 par la réalisation des études d'aléas, d'études de risques, et d'études environnementales sur les anciens sites miniers où des dépôts peuvent présenter des risques en termes de stabilité ou des impacts environnementaux et sanitaires.

Études d'aléas de priorités P4, P5 et P6 : Depuis 2012, GEODERIS aura terminé 122 EDA dont 63 études P4, 43 études P5 et 16 études P6. Pour l'année 2021, il a été programmé le lancement de 16 nouvelles études d'aléas (13 P5 et 3 P6), en complément d'études précédentes qui se poursuivent.

Études de risques : En 2021, 8 études de risque ont été programmées : 3 en Auvergne-Rhône-Alpes (42-69), 1 en Bourgogne Franche Comté (71) , 3 en Occitanie (81-30) et 1 en Grand Est (67).

Déchets de l'industrie extractive : Dans la continuité de l'inventaire des déchets miniers issus de l'industrie

Prévention des risques

Programme n° 181 | Opérateurs

extractive en application de l'article 20 de la directive européenne 2006/21/CE (inventaire dit « DDIE ») achevé en 2012, ont été lancées, en 2021, 1 nouvelle étude environnementale et sanitaire (Trémuson (22) et 4 études d'orientations : secteurs miniers en Auvergne Rhône Alpes (07,38,42,69,73), en Corse (02B), en Grand Est (bassin ferrifère lorrain 57) et en Pays de Loire (Complément La Lucette 53).

GEODERIS a poursuivi son appui aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour l'intégration des données environnementales issues des études DDIE dans l'outil relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS).

Gaz de mine : GEODERIS a achevé en grande partie le travail d'inventaire des sites des bassins houillers susceptibles de faire l'objet d'une étude d'aléas « gaz de mine » en s'appuyant sur les informations disponibles dans les phases informatives des études d'aléas « mouvements de terrain » prioritaires de l'opération inventaire des risques miniers (IRM). En 2021, il a été finalisé les synthèses sur les mesures de gaz effectuées sur les sites de Gardanne (13), Messeix (63) et Grand Combe Ouest (30)

Inventaire des Risques Miniers (IRM) : GEODERIS réalise, selon les régions, des inventaires des ouvrages débouchant au jour (ODJ), des hiérarchisations de risques corporels et des propositions de mise en sécurité à partir de demandes émanant des DREAL : •inventaires spécifiques sur des sites à la demande des DREAL, •inventaires et bilan sur des sites où GEODERIS a déjà réalisé des études (études d'aléas mouvement de terrain, inventaire DDIE, audits spécifiques...) pendant lesquelles la présence d'ouvrages ouverts a été découverte. Les inventaires concernent essentiellement la revue des ouvrages cités et documentés dans les études d'aléas.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P181 – Prévention des risques	6 160	6 160	6 351	6 351	6 097	6 097
Subventions pour charges de service public	6 160	6 160	6 351	6 351	6 097	6 097
Total	6 160	6 160	6 351	6 351	6 097	6 097

L'écart entre la LFI 2021 et la réalisation découle de la réserve de précaution.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	5 081 5 081	5 081 5 081
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 133	4 665	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	40 40	34 34	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	15	16
Total des charges	5 133	4 665	Total des produits	5 096	5 097
Résultat : bénéfice		432	Résultat : perte	37	
Total : équilibre du CR	5 133	5 097	Total : équilibre du CR	5 133	5 097

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3	466
Investissements	45	21	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	45	21	Total des ressources	3	466
Augmentation du fonds de roulement		445	Diminution du fonds de roulement	42	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

La subvention est votée hors taxes, ce qui explique la différence entre le montant de la subvention inscrite au tableau de financement de l'État (en TTC) et celui du compte de résultat de l'opérateur.

L'exercice 2021 montre un résultat positif de 432 K€. Le niveau du fonds de roulement net global est de 2,569 M€ à fin 2021, et le BFR est négatif de 2,590 M€.

Prévention des risques

Programme n° 181 | Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
4 789	4 194	5 159

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial</i>					
<i>Compte financier *</i>					
Total	0	2 336	2 757	45	5 138
	0	2 345	2 285	21	4 651
Total	0	2 336	2 757	45	5 138
	0	2 345	2 285	21	4 651

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		23	22
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		23	22

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Les emplois du GIP GEODERIS sont mis à disposition par l'INERIS et le BRGM contre remboursement. Ces emplois sont tous comptabilisés dans les effectifs de ces derniers.

OPÉRATEUR**INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques****ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**

L'Ineris est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement, qui mène des travaux de recherche et d'expertise sur les risques technologiques pour mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations d'atteintes à l'environnement, à la santé et aux biens. Opérateur indépendant, l'Institut est le référent technique de l'administration chargée de la prévention des risques et de ses services déconcentrés, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Il accompagne aussi les entreprises afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale.

L'Ineris apporte une expertise forte et indépendante en appui aux politiques publiques de prévention des risques, alimentée par ses connaissances de pointe issues de la recherche, et son expertise de terrain issue de son activité de service aux entreprises. Ses missions d'appui aux politiques publiques sont menées, pour l'essentiel, en tant qu'opérateur de l'État du programme « prévention des risques » du ministère de la Transition écologique. Sa participation au LCSQA relève du programme « énergie, climat et après-mine ».

En cohérence avec la mise en œuvre de son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025, et les priorités d'action des pouvoirs publics, une refonte des programmes d'appui a été menée en 2021 afin d'organiser et de faciliter le pilotage stratégique et la lisibilité des activités.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						13
Transferts						13
P203 – Infrastructures et services de transports						
Transferts						
P113 – Paysages, eau et biodiversité	125	114	124	130	60	56
Transferts	125	114	124	130	60	56
P159 – Expertise, information géographique et météorologie						
Transferts						
P181 – Prévention des risques	41 900	41 897	29 825	29 825	29 389	29 349
Subventions pour charges de service public	39 884	39 884	29 825	29 825	29 339	29 339
Dotations en fonds propres	2 000	2 000				
Transferts	16	13			50	10
P174 – Énergie, climat et après-mines	2 969	2 969	3 672	3 672	3 710	3 710
Dotations en fonds propres					420	420
Transferts	2 969	2 969	3 672	3 672	3 290	3 290
P123 – Conditions de vie outre-mer	52					26
Transferts	52					26
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	6 268	6 325	6 373	6 373	6 268	6 335
Subventions pour charges de service public	6 268	6 268	6 373	6 373	6 268	6 268
Transferts		58				68
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle						
Transferts						
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins					15	15
Transferts					15	15
P161 – Sécurité civile	30	30			30	30
Transferts	30	30			30	30
P363 – Compétitivité					213	163
Subventions pour charges de service public					123	123
Transferts					90	40
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	90	105			90	90
Subventions pour charges de service public	90	105			90	90
Total	51 433	51 440	39 994	40 000	39 774	39 786

Prévention des risques

Programme n° 181 | Opérateurs

Programmes 181 et 190 : l'Ineris reçoit une subvention pour charge de service public comme opérateur de l'État au titre du programme 181 (29,3 M€ en exécution 2021) et du programme 190 (6,3 M€). L'écart entre la LFI et la réalisation 2021 pour ces SCSP correspond à la réserve.

Programme 174 : l'Ineris est également coordinateur du Laboratoire Central de la Surveillance de la Qualité de l'Air et reçoit à ce titre une subvention de programme 174 versée en transfert pour 3,3 M€ et fléchée vers les investissements pour 0,4 M€.

Les autres transferts et subventions mineures correspondent à différentes conventions bipartites.

COMPTES FINANCIERS 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	43 082	42 606	Subventions de l'État	39 125	38 889
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	87	87	– subventions pour charges de service public	36 156	35 599
			– crédits d'intervention(transfert)	2 969	3 290
Fonctionnement autre que les charges de personnel	30 819	29 709	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	4 038	3 829
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	8 931	10 215	Revenus d'activité et autres produits	30 737	32 058
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	8 931	10 117	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	348	1 381
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		98	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		5
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	4 234	4 204
Total des charges	73 900	72 315	Total des produits	73 900	74 776
Résultat : bénéfice		2 461	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	73 900	74 776	Total : équilibre du CR	73 900	74 776

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 349	7 086
Investissements	5 700		Financement de l'actif par l'État		420
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		-862
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 700		Total des ressources	4 349	6 644
Augmentation du fonds de roulement		6 644	Diminution du fonds de roulement	1 351	

* Voté

Les résultats 2021 de l'Ineris sont positifs en ce qui concerne l'ensemble des indicateurs économiques et financiers (résultat, capacité d'autofinancement, variation du fonds de roulement, trésorerie, solde budgétaire) et témoignent notamment de la croissance des recettes variables après une année 2020 très fortement touchée par la crise sanitaire.

Le total des produits du compte de résultat s'établit à 74,8 M€. Ces produits en 2021 incluent la part consommée en 2021 de l'astreinte du Conseil d'État, soit 0,2 M€. La quote-part d'astreinte du Conseil d'État reçue en 2021 s'élève au total à 1 M€. Elle se retrouve en intégralité dans le solde budgétaire et la trésorerie. Les subventions Etat se situent à 38,9 M€, dont 35,6 M€ au titre des SCSP. Les autres subventions se redressent légèrement pour atteindre 3,8 M€. Les autres produits s'établissent à 32,0 M€.

Les dotations aux amortissements et les provisions atteignent 10,1 M€. Les reprises de provisions sur l'exercice 2021, sont, à 1,8 M€, en net repli par rapport au niveau de l'exercice 2020, marqué par les provisions constituées lors de la clôture des comptes 2019 en anticipation du risque de paiement de la taxe sur les salaires.

Le total des charges 2021, à 72,3 M€ inclut pour les charges de personnel 42,6 M€ et pour le fonctionnement 29,7 M€.

Le niveau de CAF permet le financement des opérations du Plan pluriannuel d'Investissement 2021-2025 (rénovation et construction de plateformes techniques, investissements dans les moyens de mesures post-Lubrizol, rénovation thermique des bâtiments). Le fonds de roulement (FR) au 31 décembre 21 connaît une variation positive de 3,3 M€. L'augmentation de la trésorerie reflète notamment la réduction du BFR, suite notamment aux efforts de l'organisme en matière de recouvrement. Le niveau du fonds de roulement et de la trésorerie au 31 décembre 2021 sont cohérents avec le plan de financement du plan d'investissements 2021-2025.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
24 274	10 906	31 720

Prévention des risques

Programme n° 181 | Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	44 074	44 074	42 993	42 993
Fonctionnement	23 264	22 406	17 281	18 968
Intervention	0	0	0	0
Investissement	7 500	5 700	5 157	3 380
Total des dépenses AE (A) CP (B)	74 838	72 180	65 431	65 341
dont contributions employeur au CAS pensions	87	87	87	87

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	68 618	74 048
Subvention pour charges de service public	39 125	38 889
Autres financements de l'État	0	2 704
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	4 038	3 624
Recettes propres	25 455	28 831
Recettes fléchées	1 448	420
Financements de l'État fléchés	0	420
Autres financements publics fléchés	1 448	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	70 066	74 468
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	9 127
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 114	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses de personnel	44 074 42 993	0 17 281	0 18 968	0 0	0 0	0 5 157	0 3 380	44 074 65 431	44 074 65 341	
Risques accidentels	0 0	1 803 0	1 803 0	0 0	0 0	2 700 0	1 400 0	4 503 0	3 203 0	
Risques chroniques	0 0	4 663 0	4 663 0	0 0	0 0	1 900 0	1 900 0	6 563 0	6 563 0	
Risques du sol et du sous-sol	0 0	924 0	924 0	0 0	0 0	300 0	300 0	1 224 0	1 224 0	
Services aux entreprises et certification	0 0	1 211 0	1 211 0	0 0	0 0	100 0	100 0	1 311 0	1 311 0	
Support : Informatique, Moyens généraux, RH, Financier	0 0	14 663 0	13 805 0	0 0	0 0	2 500 0	2 000 0	17 163 0	15 805 0	
Total	44 074 42 993	23 264 17 281	22 406 18 968	0 0	0 0	7 500 5 157	5 700 3 380	74 838 65 431	72 180 65 341	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 114	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	400	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 514	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	9 127
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	9 127
Total des besoins	2 514	9 127

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	9 127
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	400	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	400	9 127
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 114	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 114	0
Total des financements	2 514	9 127

* Voté

Les recettes budgétaires sont constituées par les subventions P 181 et 190 et le transfert du P 174, pour un total de 38,9 M€. Dans les comptes de l'opérateur ont été imputés au titres des autres financements de l'État pour un total de 2,7 M€ les financements reçus au titre du Bureau Enquête Accident Risques industriels, de la Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques, ainsi que des avances reçus sur des projets financés par des Agences et ministères. Les autres financements publics comportent les financements européens pour un total de 3 M€.

Le solde budgétaire, excédentaire s'élève à 9,1 M€. Ce solde positif est constitué de la variation de trésorerie de 7,4 M€ en 2021 augmentée des opérations pour comptes de tiers (TVA notamment) et des décalages de titre. Cette variation rend compte de la variation positive de la trésorerie liée à la croissance des recettes variables, aux efforts faits en termes de recouvrement, à des charges externes plus faibles que prévues et au décalage de projets d'investissements, même si 2021 a été marquée par l'accélération de la réalisation du plan d'investissements.

En ce qui concerne le tableau des dépenses par destination, il convient de noter que la nomenclature de dépenses par destination a fait l'objet d'une modification lors d'un budget rectificatif en septembre 2021, pour mise en cohérence avec le nouveau COP en vigueur depuis cette date.

Le tableau présenté plus haut est au format de la nomenclature précédente, et l'ensemble des dépenses ont été retracées dans la première ligne par convention.

Prévention des risques

Programme n° 181 | Opérateurs

En ce qui concerne l'exécution 2021 au nouveau format par destination, elle se présente comme suit :

Destination	Personnel AE = CP	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Compte financier 2021	42 993							42 993	42 993
Dépenses de personnel								42 993	42 993
Incendie, dispersion et explosion		1 270	1 250			844	666	2 114	1 916
Milieus et impacts sur le vivant		2 771	2 985			490	465	3 260	3 451
Sites et territoires		828	847			87	180	916	1 027
Stratégie, politique scientifique et communication		1 254	1 316			76	309	1 330	1 625
Support : Informatique, Moyens généraux, RH, Financier		11 159	12 570			3 659	1 760	14 818	14 330
Total	42 993	17 281	18 968			5 157	3 380	65 431	65 431

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	534	539	521
– sous plafond	496	485	486
– hors plafond	38	54	35
<i>dont contrats aidés</i>	14	22	13
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'INERIS a clos l'exercice 2021 avec une réalisation de 486,2 ETPT, anticipée en BR, très légèrement au dessus de son plafond d'emplois, fixé à 485 ETPT, soit un dépassement de 1,2 ETPT. Pour mémoire, le plafond 2021 était en baisse de 13 ETPT par rapport à l'autorisation de 2020. Le schéma d'emplois réalisé s'élève à -13 ETP.

Ce dépassement tient à une anticipation incomplète des démissions, qui n'a pu être compensée par des reports ou baisses de recrutements. En effet, en 2021, le nombre de démissions constatées (5) s'est trouvé sensiblement inférieur à la moyenne annuelle constatée sur les cinq dernières années (14).

Pour le hors plafond, le réalisé s'élève à 35,4 ETPT, dont 13,3 contrats aidés, en dessous de la cible budgétaire de 37,3 ETPT.